

Débat public Plateforme Photovoltaïque "Horizeo"

Compte-rendu intégral Réunion publique Jeudi 9 septembre 2021 à Bordeaux

SALLE/ADRESSE :	Palais des Congrès, Avenue Jean Gabriel Domergue, 33300 Bordeaux
PARTICIPANTS :	308 personnes, 190 inscrits en présentiel et 118 en visioconférence
DÉBUT > FIN :	18 h 39 à 21 h 39 (durée du REC : 3 h 15)
QUESTIONS-RÉPONSES :	24 questions

En tribune

Mme	Chantal	JOUANNO	Présidente, CNDP
M.	Jacques	ARCHIMBAUD	Président, CPDP
M.	Philippe	BERTRAN	Membre, CPDP (salle virtuelle)
Mme	Auréli	DALLEAS de DOMINGO	Membre, CPDP
M.	François	GILLARD	Membre, CPDP
Mme	Myriam	MERAD	Membre, CPDP
Mme	Dominique	SIMON	Membre, CPDP (salle virtuelle)

Maîtrise d'ouvrage

M.	Bruno	HERNANDEZ	Directeur projet Horizeo, Engie
M.	Lionel	DEBRIL	Neoen
M.	Mathieu	LE GRELLE	Directeur développement Horizeo, Engie
M.	Daniel	SERVANT	Responsable de projet, RTE
Mme	Lisa	CANTET	Responsable environnement et permis, Engie

Mme Rosaline CORINTHIEN DG Engie France Renouvelables

M. Xavier BARBARO PDG Neoen

M. Erik PHARABOD Délégué RTE Sud-ouest

M. Bruno CLÉMENT Maire de Saucats

M. Rémi HEURLIN **Directeur régional adjoint Nouvelle-Aquitaine, Banque des territoires**

Intervenants :

Mme. Claudine BICHET	1ère adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-présidente Bordeaux Métropole
Mme Fabienne BUCCIO	Préfète de Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine
M. Guillaume RIOU	Vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Diffusion d'une vidéo

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Bonsoir, mesdames et messieurs.

Bonsoir, Madame la Préfète.

Bonsoir, Madame la Ministre.

Mesdames et Messieurs les Élus. Mesdames et Messieurs.

Je suis Jacques ARCHIMBAUD, président de ladite Commission particulière du débat public sur le projet de plateforme bas carbone à Saucats, dit Horizeo. Je suis accompagné ce soir des membres de la Commission : Madame MERAD, Monsieur GILLARD, Madame SIMON, Monsieur BERTRAN, Madame de DOMINGO. Madame CALMET n'est pas là ce soir, elle est au congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Notre Commission animera le débat public dans ses multiples modalités et rendra son rapport deux mois après la fin du débat.

À l'autre bout de cette salle disposée selon le principe du Parlement anglais un peu élargi et un peu aéré en raison des contraintes sanitaires figurent les représentants des maîtres d'ouvrage qui se présenteront eux-mêmes tout à l'heure.

Une autre salle en virtuel va être ouverte en fonctionnement. Elle accueillera la parole des gens qui se sont joints à nous en visioconférence. Ce sont 200 inscrits ce soir en présentiel et 160 en visioconférence.

On vous a remis sur les chaises, ou les liens ont été communiqués dans la salle virtuelle en version dématérialisée, un certain nombre de documents parmi lesquels deux sont particulièrement importants du point de vue du débat public :

- D'abord, le dossier collector dit du maître d'ouvrage et sa synthèse qui présente le projet Horizeo tel qu'il est structuré à ce jour dans sa phase initiale. On est au début de la procédure en amont dans l'attente d'une part des réponses qui viendront à l'occasion du débat public et d'autre part d'un certain nombre d'études dont la plupart vous seront présentées ou seront rendues publiques dans les semaines à venir.

- Deuxième document important, la présentation du calendrier du débat et des modalités du débat. C'est en tout une cinquantaine de ces modalités dont vous verrez qu'elles ont été choisies en fonction d'une part de la nécessité d'éclairer l'ensemble des aspects, de décortiquer en quelque sorte ce projet, et d'autre part de l'importance qu'il y a à associer à ce débat les publics les plus divers et pas seulement les spécialistes de la spécialité. Notre propos est d'impliquer dans cette procédure des personnes, des groupes, qui n'ont pas forcément l'habitude d'y participer.

Vous pourrez bien sûr dans la séance de ce soir, et d'une façon plus générale, interroger la Commission sur ces modalités, les contester et les compléter le cas échéant. Par exemple, nous avons lancé un appel à initiatives.

Si vous souhaitez organiser un événement selon les règles du débat public d'impartialité et de pluralité avec des adhérents de votre groupement, des habitants de votre quartier, des usagers ou des clients de votre organisme, nous vous accompagnerons bien volontiers dans cette démarche. Il est déjà arrivé qu'on nous fasse des propositions et nous intégrerons ces initiatives, dont vous seriez en quelque sorte les prescripteurs, à la globalité du programme tel qu'il est prévu.

Donc, merci à vous d'avoir pris sur votre temps personnel pour venir à cette première réunion dont le déroulement s'affiche sur les écrans d'une façon un peu petite et peu lisible pour les yeux les plus anciens.

Il s'agit d'une réunion d'ouverture, première partie en quelque sorte, les premières cinq minutes non pas du match si vous m'autorisez cette comparaison. C'est une réunion d'ouverture où comme cela est normal on va d'abord vous présenter les institutions importantes qui ont un certain nombre de visions et d'attentes quant à ce débat public. Certaines de ces institutions figurent parmi les décideurs finaux

quant à l'avenir de ce projet. Il est donc important qu'ils vous indiquent les attentes qu'ils ont vis-à-vis de ce débat.

Interviendront successivement :

- Madame BICHET en visioconférence, elle représentera à la fois Monsieur le Maire de Bordeaux et Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.
- Monsieur RIOU ici présent, Vice-président de la région représentant Monsieur ROUSSET.
- Madame BUCCIO, Préfète de région, que je remercie d'avoir pris sur son emploi du temps un peu chargé dans ces périodes pour venir nous dire des choses.
- Madame JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public, et ancienne ministre.

Au terme de ces interventions de cadrage, nous entamerons la présentation du projet lui-même par les maîtres d'ouvrage représentés notamment par des cadres dirigeants de haut niveau de ces entreprises qui viendront également nous expliquer l'état d'esprit qui est le leur et qui les anime dans le cadre de ce débat public.

Puis, nous aurons deux heures d'échanges avec la salle dont je vous présenterai ensuite les modalités après les interventions annoncées qui, respectueuses du temps nécessaire à l'échange avec les participants, sont invitées à tenir dans l'épure que nous leur avons fortement suggérée. C'est-à-dire quelques minutes par participant. Au terme de cet échange, ce ne seront pas les conclusions que j'en tire, car il ne m'appartient évidemment pas de tirer des conclusions d'une séance de ce type, mais les principales observations que je ferai figurer en votre nom au compte-rendu final du débat.

Sans attendre, je vous propose qu'on entende les différents orateurs, les différents intervenants que je viens de lister en commençant donc par Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET, Première adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-présidente de Bordeaux Métropole

Bonsoir à tous. M'entendez-vous ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, nous vous entendons, Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET, Première adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-présidente de Bordeaux Métropole

Je voulais m'assurer que vous m'entendiez. Bonsoir à tous. Tout d'abord, je tiens à m'excuser de ne pas pouvoir être parmi vous en présentiel pour cette première Commission qui se tient à Bordeaux. J'excuse également le Président de Bordeaux Métropole, Alain ANZIANI, et le Maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, qui ne peut pas non plus être avec nous ce soir, et donc je les représente. Ce qui explique que je ne puisse pas être en présentiel, j'assiste également ce soir à un autre événement. Donc, malheureusement, je ne pourrai pas assister à l'ensemble de cette première Commission et je m'en excuse, mais il était vraiment important pour moi d'être présente à cette première et de pouvoir vous faire part de ces quelques mots d'introduction.

Je vous remercie toutes et tous de votre présence, et en particulier Madame Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public, Monsieur ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière qui organise ce débat sur le projet Horizeo, Madame la Préfète, Fabienne BUCCIO.

La France s'est engagée depuis maintenant plusieurs années au travers de différentes lois à réduire ses consommations d'énergie et à produire plus d'énergies renouvelables dans un mix énergétique qui reste encore beaucoup trop dépendant de l'énergie fossile et fissile. 33 % de la production d'énergie en France doit être renouvelable en 2030. Nous sommes à peine à 20 % en 2020. C'est pour vous rappeler l'ampleur de la tâche qui nous attend, et plus globalement, je me référerai au rapport du GIEC qui est sorti le 9 août dernier. Il nous rappelle une fois de plus, mais même encore plus cette urgence climatique, d'une part le réchauffement va beaucoup plus vite que ce qui était prévu, annoncé, anticipé, et dans les cinq scénarios dont fait état le GIEC, aujourd'hui, le plus probable nous amènerait à un réchauffement de +4° si nous continuons sur cette trajectoire. La différence entre un réchauffement de 2° ou de 4° n'est rien moins que la survie de l'humanité. Donc, ici, le sujet précis que nous traitons aujourd'hui participe à un enjeu plus global qui est juste énorme.

La transition énergétique est vraiment pour moi l'affaire de tous et de toutes. Je tiens à citer un chiffre que je rappelle très souvent. Nous les collectivités qui effectivement pouvons agir sur la transition énergétique nous ne sommes finalement responsables que de 10 % des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire métropolitain, 10 %. Donc, nous avons besoin de tout le monde, des citoyens, des associations, des entreprises, que tous les acteurs de notre territoire s'associent dans une dynamique territoriale qui permette de mener à bien la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Si seules les collectivités agissent dans leur coin, il ne se passera rien, 10 %, ce sera totalement insuffisant. D'où, pour moi, tout l'intérêt d'associer tout le monde à cet enjeu majeur de la transition énergétique.

C'est donc l'essence même de notre démocratie et des valeurs républicaines que nous défendons qui préside ici à l'organisation de ce débat public. La liberté d'expression est bien sûr fondamentale, mais c'est aussi l'égalité et le respect de tous les points de vue qui sont essentiels, car tout le monde a le droit de s'exprimer sur ce sujet. L'acceptabilité des réponses qui seront données viendra de notre capacité à nous écouter et à nous respecter. Je souhaite donc que pour le projet Horizeo le débat soit posé et que nous arrivions ensemble à comprendre les enjeux, tous les enjeux que suscite ce projet parce qu'il y en a beaucoup, ils sont complexes, et il est vraiment essentiel de bien mesurer le poids de nos décisions dans un sens ou dans l'autre, et de prendre collectivement la décision la plus éclairée possible.

Ce projet Horizeo doit répondre à plusieurs problématiques environnementales qui, j'en suis sûre, ne manqueront pas d'être évoquées, et elles doivent être évoquées, j'en ai déjà parlé, la lutte contre le réchauffement climatique, l'impact du projet sur la faune, la flore et donc la biodiversité, la compensation et les garanties à ouvrir dans le cas où il y aurait une coupe rase de mille hectares de pins maritimes, l'acceptabilité sociale et locale du projet, la prise en compte du risque incendie. Je terminerai par le fait absolument essentiel qu'il faut rappeler, l'énergie au même titre que l'eau, l'air, les ressources naturelles, est un bien commun dont les citoyens et les collectivités doivent se saisir. C'est pour cela que pour moi il est vraiment fondamental que le débat le plus ouvert possible ait lieu, que les citoyens participent pleinement à ce débat, car la transition énergétique, l'avenir de l'énergie doit être débattu parce que justement c'est ce bien commun que nous partageons, que nous devons continuer à partager. Il est donc vraiment essentiel que tout le monde puisse être associé à des prises de décision sur ce sujet.

Il me reste donc à nous souhaiter collectivement un débat constructif pour aboutir, je l'espère, à une décision qui traduise au mieux l'intérêt général dans le contexte de menace climatique et de disparition des espèces qui est le nôtre aujourd'hui. Je vous remercie. Très bon débat.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Monsieur le Vice-président de la région.

M. Guillaume RIOU, Vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en charge de la transition écologique et énergétique et de Néo Terra

Madame la Présidente, Madame la Ministre, Madame la Préfète, mesdames et messieurs, Monsieur le Président de la Commission particulière, je voudrais tout d'abord excuser le Président ROUSSET de ne pas pouvoir être parmi nous ce soir, il avait d'autres occupations. Il m'a donc demandé de représenter et de porter sa voix sur un sujet qui va nous occuper évidemment tout au long de notre prochain mandat et plus largement au cours des décennies futures. Il se trouve que la question est posée d'un grand projet, d'une grande infrastructure, sans doute une première sur l'ensemble du territoire national en Nouvelle-Aquitaine. On peut tout un chacun mesurer à quel point une forme de responsabilité pèse sur nos épaules.

Je vais essayer de faire très vite parce que je sais que vous n'avez pas forcément envie d'entendre de grandes litanies sur le sujet et le débat doit avoir lieu, mais j'ai envie de vous parler de ce que je ressens comme une sorte de régime des paradoxes sur toutes ces questions de transition énergétique, et peut-être ce que j'appellerai le régime des nécessités. On a d'un côté des nécessités liées à nos consommations et à des productions qui ne sont pas créées, des richesses qui ne sont pas créées sur nos territoires. La France, et c'est vrai pour la Nouvelle-Aquitaine, est encore largement dépendante en matière énergétique.

Cela pose donc des questions qui sont des questions géopolitiques, des questions géostratégiques, et des nécessités qu'il faut prendre en compte. Il y a par ailleurs des nécessités socioéconomiques de développement humain, de bien-être. On parle souvent des questions énergétiques à travers les voies

de chaleur, mais sans doute que demain avec le réchauffement climatique des questions de production de froid seront aussi posées qui nécessiteront de l'énergie.

Il y a ce grand régime des nécessités de la décarbonation de notre civilisation, de notre planète, et donc il faudra trouver les modalités technologiques pour opérer ces transitions. Nous savons par ailleurs que les questions atomiques, les questions nucléaires auront sans doute une fin, peut-être pas si éloignée que cela sur notre territoire néo-aquitain.

Il y a un autre régime de nécessité. J'étais depuis deux jours à Marseille au congrès de la nature, et nous savons tous aujourd'hui les nécessités de préservation des écosystèmes, de la biodiversité sur notre planète, et puis un nouveau régime de nécessités, celui du paysage, des émotions que nous vivons dans notre chair, dans notre regard, au travers des paysages, et parfois cet ensemble de nécessités peut paraître antagoniste et la ligne de crête est vraiment étroite. Nous devons pourtant trouver le chemin pour faire converger ces obligations, ces devoirs que nous avons, ces responsabilités que nous devons mettre en œuvre pour préparer le siècle à venir, le XXI^e siècle, et sans doute déjà le XXI^e siècle.

En région Nouvelle-Aquitaine, à travers le SRADDET et notre feuille de route Néo Terra, nous essayons à travers onze axes de préparer ces questions. Je suis ravi que nous puissions participer au débat, car dans l'évolution de notre feuille de route Néo Terra, le débat qui nous occupe ce soir et qui va nous occuper pendant quatre mois participera aussi à l'édification des politiques publiques dans notre région, notamment du SRADDET, et en cascade de tous les schémas de planification avec l'intercommunalité notamment.

Je vous souhaite de bons travaux. Vous m'excuserez, je devrai partir dans quelques instants, nous aurons sans doute l'occasion de nous revoir, merci à vous.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Vice-président. Madame la Préfète, la parole est à vous. Merci, je le redis, d'avoir pris de votre temps pour venir nous dire les choses.

Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la Gironde, Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Madame la Ministre, Présidente de la CNDP. Monsieur le Président ARCHIMBAUD. Mesdames et Messieurs, membres de la Commission, je salue également les porteurs de projet et vous tous ici qui avez décidé de participer à ce débat.

Avec l'ouverture de ce grand débat public sur le projet Horizeo, la question de la transition vers une électricité décarbonée connaît une acuité particulière. Il est vraiment l'occasion de nous interroger ensemble sur le modèle énergétique que nous voulons construire. Je crois au débat. Pour y parvenir, celui que nous lançons aujourd'hui, je le souhaite ambitieux, bien sûr, exigeant, ouvert et aussi respectueux. Il faudra donc tout d'abord se montrer ambitieux afin d'être à la hauteur des enjeux.

Le défi que nous devons relever est de concilier transition énergétique et respect de l'environnement. Pour y arriver, nous devons rechercher les meilleures décisions, faire les meilleurs choix. Toute option choisie aura des conséquences, y compris bien sûr celle de renoncer. Il faudra explorer avec créativité toutes les options intermédiaires entre tout valider et tout repousser.

La recherche de sobriété énergétique nous guidera, mais il ne s'agit pas d'ignorer le besoin ni de nier la nécessité de réduire la part des énergies fossiles et nucléaires dans notre consommation. On ne part pas de rien. La production d'énergies renouvelables atteint en Gironde 24 % de l'énergie consommée. La part du photovoltaïque dans la production d'énergies renouvelables est de 18,3 % alors que la moyenne régionale est de 7,1 %. La Gironde bénéficie en effet d'une prédisposition naturelle dans le domaine photovoltaïque grâce à son ensoleillement. Elle se prête à ce type de production d'électricité alors que les projets éoliens recherchant des territoires plus exposés n'ont quant à eux jamais abouti.

Entre 2009 et 2020, 11 550 projets ont été autorisés en Gironde. Ce grand nombre de projets qui sont à plus de 90 % de petites installations portées par des particuliers montre vraiment la dynamique qui est à l'œuvre. Mais cela sera-t-il suffisant ? Nous restons en retard sur les objectifs fixés au niveau européen afin de faire face au réchauffement climatique. Quelques grands projets photovoltaïques ont abouti, Les Landes et la Gironde ensemble comptent 50 % des grosses installations de Nouvelle-Aquitaine. Le département abrite ainsi le deuxième parc français en superficie à Cestas. Le projet Horizeo couvre trois fois la superficie couverte par le parc photovoltaïque de Cestas.

Notre stratégie consiste à privilégier le photovoltaïque sur des terrains déjà artificialisés. Or, nous avons déjà consommé environ 30 km² en région Nouvelle-Aquitaine et 12,5 km² en Gironde sur des espaces naturels, agricoles et forestiers. Vous le constatez, les contradictions existent et nous avons besoin de vous pour faire des choix, pour construire ensemble le modèle photovoltaïque français de demain. Le débat sera exigeant. Les enjeux, le projet Horizeo lui-même et son impact sont des questions complexes.

Quelques questions me viennent immédiatement à l'esprit. Quelles sont les raisons qui amènent Engie et Neoen à proposer ce projet à Saucats sur un espace non artificialisé plutôt que de privilégier des territoires urbanisés ? Mille hectares de forêts, qu'est-ce que cela représente en matière d'écosystème, de diversité, de captation de carbone ? Des compensations exigeantes, vraiment utiles, en matière de désartificialisation des sols et de potentiels forestiers sont-elles possibles à cette hauteur ?

Le projet lui-même est complexe et comporte plusieurs dimensions. Horizeo ne se résume pas à un parc photovoltaïque. Un travail exigeant doit être mené afin de comprendre comment ce que je qualifierais de différentes briques technologiques du projet s'articule, et d'apprécier notamment l'intérêt du data center et le potentiel réel d'un point de vue agricole de l'agrivoltaïsme.

Le débat permettra de définir quelles sont les briques du projet à retenir, à écarter, à développer. Les décisions de l'État prises dans le cadre des procédures d'autorisation environnementale de défrichement ou d'urbanisme n'interviendront que postérieurement au débat lorsque le projet aura été mis à l'épreuve de l'ensemble des échanges et contributions.

Si nous avançons, il est impératif de mesurer l'impact sur le milieu naturel dans toutes ses dimensions, mais aussi dans le temps. La remise en état du site est-elle possible ? Que deviennent les matériaux utilisés ? La réversibilité de nos choix sera un élément de décision.

Le débat se doit enfin d'être ouvert et bien sûr cela va de soi, respectueux. Il sera ouvert du point de vue de ses participants et de ses modalités. Je tiens à dire ma considération et à remercier la Commission du débat public, Madame la Présidente, Monsieur ARCHIMBAUD, pour la créativité dont ils ont fait preuve afin de proposer un débat multiforme le plus large possible : réunions publiques, plateforme participative en ligne ou ateliers thématiques, l'éventail est large pour permettre un débat de qualité. Chacun a en effet son mot à dire sur la façon de produire de l'électricité. Cet esprit d'ouverture doit également permettre de dépasser les postures. Nous devons en effet trouver les solutions de demain, peut-être avec ce projet, sans doute à certaines conditions à définir ou peut-être sans selon l'évaluation globale qui en aura été faite. En tout cas, la démarche se doit d'être résolument prospective. Je vous remercie d'ouvrir ce débat ce soir. Nous attendons beaucoup de vous et je serai très attentive à ce qu'il en sortira pour éclairer cette décision publique importante pour la Gironde, mais pas seulement, pour notre pays. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Préfète, pour cette ouverture qui montre la situation dans laquelle nous sommes d'un débat ouvert, vous l'avez dit, dans lequel les choix ne sont pas faits, les choix sont à faire, et où la parole citoyenne, c'est l'esprit de la Commission nationale du débat public, pèsera fortement. Je passe donc la parole à Madame la Présidente, Chantal JOUANNO, qui vous dira de son point de vue, de notre point de vue, ce qui se joue un petit peu aussi dans ce débat.

Mme Chantal JOUANNO, Présidente de la Commission nationale du débat public

Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi d'inverser le protocole, Madame la Préfète, Mesdames et Messieurs les Élus, parce qu'à la Commission nationale du débat public, on met toujours le public en avant et en premier par rapport à l'ensemble des autorités, c'est notre rôle. On est dans un exercice citoyen.

J'avais prévu de vous dire plein de choses, et puis en discutant, en lisant les documents, je vais dire encore autre chose. Je voulais commencer par vous dire qu'on est vraiment dans un exercice que je qualifie souvent de démocratie de terrain, mais vraiment de démocratie absolue. Ceci est lié à l'origine de la Commission nationale du débat public, c'est un moment qui vous appartient, le débat public. Comment est-il né ?

Il est né d'une histoire très particulière qui était celle du conflit autour du projet de TGV Méditerranée dans les années 1980. C'était un projet qui existait. Il avait été bien ficelé dans les bureaux de personnes sachantes, mais elles n'étaient pas connues du grand public qui l'a découvert par hasard. Cela a beaucoup fâché les riverains de ce projet qui se sont pris en main, qui sont eux-mêmes allés voir le

préfet et les autorités, qui ont demandé des informations et qui ont eux-mêmes organisé le débat public et la contradiction. Donc, aujourd'hui, nous sommes les héritiers de cette histoire. Si on est là, c'est par le public et pour le public dans cette logique de facilitateur du débat public. On est né d'une initiative citoyenne qui maintenant est devenue un droit. Donc, sachez-le, on ne vous tend pas le micro simplement pour vous faire plaisir. On vous tend le micro parce que c'est votre droit. C'est le droit de toute personne vivant en France d'être informée des projets qui impactent son environnement et de pouvoir participer à l'élaboration de la décision. C'est même inscrit dans la Constitution. Cela a d'ailleurs été rappelé dans le petit film présenté tout à l'heure par la Commission particulière. Nous sommes donc à votre écoute. C'est ce que disait Jacques tout à l'heure, on est des facilitateurs. Si vous avez d'autres idées que les nôtres pour bien faire le débat public, portez-les à notre connaissance, on verra ce qu'on peut faire. On va essayer de les mettre en œuvre pour que ce débat soit vraiment et pleinement le vôtre.

On est des facilitateurs, mais on est aussi des garants. On est les garants d'un droit. On est les garants d'un débat sincère et ouvert. On n'insistera jamais assez sur ce point. Le débat public se situe à un moment où le projet n'est pas décidé. C'est un moment où on va débattre de son opportunité de faire ou de ne pas faire le projet. Si on ne le fait pas, que pourrait-on faire d'autre ? Si on le fait, sous quelles conditions?. Tout est ouvert. Rien n'est joué. Toutes les cartes sont sur la table, et c'est à vous de vous en saisir pour vraiment pouvoir vous exprimer et dire ce que vous voulez pour votre territoire.

Autre point, on est les garants du débat public, donc des conditions d'un bon débat public. Un bon débat public est un débat transparent. Évidemment, toutes les informations sont sur la table, celles du responsable de projet, mais aussi toutes les informations dont vous auriez connaissance et que vous voulez porter à la connaissance du public, et chacun se fera sa propre idée sur la base d'une information pluraliste et contradictoire. On est là aussi pour garantir un principe de neutralité et d'indépendance. Jacques l'a dit, on ne va pas émettre un avis sur le projet. On ne va pas émettre un avis non plus sur la qualité des arguments des uns et des autres, on n'est pas des techniciens. On n'a pas le droit de le faire d'ailleurs, c'est inscrit dans la loi. C'est très clair. On est également indépendants. Tous les commissaires de la Commission nationale, et François GILLARD est commissaire de la Commission nationale, sont désignés pour cinq ans, ils sont inamovibles pendant cinq ans. On ne reçoit de consignes de personne. On ne reçoit de directives de personne. Notre seule directive, c'est la loi, et de faire respecter la loi. Cette indépendance est mise en scène aujourd'hui très clairement. On n'a aucun lien d'intérêt, quel qu'il soit, avec le responsable de projet, ni même d'ailleurs avec les différentes parties prenantes.

Il y a trois principes qui sont très particuliers au débat public. Je me permets souvent d'insister pour bien comprendre l'exercice. Que veut dire le principe d'argumentation ? Cela veut dire que vous ne venez pas pour déclamer des postures, des pour ou des contre, mais pour vous demander pourquoi vous êtes pour ou pourquoi vous êtes contre. Seriez-vous pour sous certaines conditions ? On va donc vous amener à expliciter vos arguments et à créer une rencontre entre les différents arguments des uns et des autres.

Autre principe très fondamental, car c'est le principe de la démocratie, c'est l'égalité. Il n'y a pas d'un côté les autorités, les sachants, et de l'autre le grand public. Tout le monde est légitime à s'exprimer.. Vous êtes tous sur pied d'égalité. Vous aurez tous le même temps de parole et tout le monde a quelque chose à dire. On a tous une connaissance du quotidien. Il y avait un débat extrêmement intéressant, l'un des tout premiers débats publics portés par EDF, votre prédécesseur de RTE, qui portait sur une liaison électrique entre Boute et Carros. À cette occasion, une personne dans le public a proposé une solution technique différente de celle qui était envisagée par EDF. La responsable d'EDF qui était présente a dit, vous allez, vous, ingénieurs d'EDF, allez étudier cette solution. Il s'est avéré que c'était une bonne solution. Tout le monde a quelque chose à dire dans le cadre d'un débat public. On est tous parfaitement légitimes même si on est président de rien.

Dernier principe, c'est l'inclusion, c'est-à-dire que notre rôle est d'aller chercher des personnes qui ne s'expriment pas ou peu, ou qui sont très éloignées, très éloignées de la décision publique. Notre rôle est d'apporter cette parole qui sinon n'oserait pas s'exprimer.

Ce sont les grands principes du débat public. J'ai un petit peu insisté dessus parce que c'est pleinement mon rôle.

Le dernier point sur lequel je voudrais insister, le débat public, ça compte et ça marche. Jacques a dit quelque chose que je te vole parce que j'ai trouvé cela assez génial. Tu as dit dans un article, « quand on n'écoute pas les gens, cela se passe souvent mal ».

C'est du vécu parce que Jacques a présidé plusieurs débats, et c'est du constaté. On a depuis vingt-cinq ans organisé plus de 104 débats publics. On a garanti plus de 350 concertations. Je peux vous dire effectivement que c'est très clair. Tous les points d'alerte qui sont identifiés au moment du débat public, s'ils ne sont pas pris en compte, il n'y a aucune chance que le projet se fasse, et ça se passe mal. Dans 58 % des cas d'ailleurs, les décideurs l'ont très bien compris et ils modifient leur projet en fonction des conclusions du débat public. Donc, le débat public est un temps important. C'est un temps important pour vous exprimer et pour faire évoluer les décisions.

Vous avez d'autant plus de chance que vous avez là une équipe de choc qui évidemment est assez modeste, elle ne va donc pas faire son propre éloge. C'est d'ailleurs une équipe de choc sinon on ne les aurait pas choisis. Vous avez un président du débat public, Jacques, qui a été aussi vice-président de la CNDP, qui a présidé plusieurs débats publics. Quand je pense à lui, au-delà de son expérience, je pense surtout à un magicien du débat public. C'est vraiment quelqu'un qui veut que le débat public soit sur la place publique. Je me souviens qu'à notre première rencontre, c'est exactement ce que tu m'as dit, le débat public doit être sur la place publique.

Autour de lui, il a toute une équipe de personnes extrêmement engagées, François, on pratique ensemble depuis plus de trois ans et demi la CNDP, de personnes extrêmement engagées qui ont aussi une grande expérience du débat public, donc la démocratie du quotidien, ancrée dans le corps. Vous avez donc vraiment de la chance, profitez-en, exploitez-les, ils sont là pour cela. C'est le meilleur moyen que l'on a aujourd'hui de pratiquer la démocratie, non pas simplement pendant les élections, mais justement tous les jours sur tous les projets qui concernent votre quotidien, j'y crois dur comme fer.

On a une citoyenneté très vivace en France. Même lorsqu'on s'exprime dans la rue, même quand on s'exprime dans des pétitions, il ne faut pas voir cela comme un problème, il faut plutôt voir cela comme un pays vivant qui a à cœur de participer aux débats politiques, quels qu'ils soient. Donc, le débat public est un moyen d'expression de cette vivacité. Merci, profitez-en.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame la Présidente. Merci, mesdames et messieurs, d'avoir tenu à peu près le temps de parole que nous avons prévu. Notre échange ce soir va se passer de la façon suivante. Après l'introduction de la maîtrise d'ouvrage, des maîtres d'ouvrage, les participants, c'est-à-dire vous-mêmes, prendront la parole, soit pour poser une question, mais on n'est pas là seulement pour poser des questions, aussi pour donner un point de vue et argumenter.

Voici quelques règles que je vous propose, les règles habituelles en la matière. C'est assez concret :

- Une intervention représente au maximum deux questions.
- Une intervention représente trois minutes, trois minutes trente afin que dans la soirée on puisse avoir autour de 20-25 interventions. Je donnerai toujours la priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées. Je prendrai les questions par brassée au début de trois, tantôt à l'unité, tantôt des questions de personnes présentes physiquement, tantôt des questions posées depuis la salle virtuelle animée par les collègues que j'évoquais précédemment. J'en profite pour vous dire que je privilégierai selon une technique éprouvée la mixité de genre des interventions.
- Je vous serai reconnaissant quand vous interviendrez de vous présenter en quelques mots, de dire le cas échéant qui vous représentez, mais ce n'est peut-être pas le cas de la plupart d'entre vous, une organisation, une instance, une collectivité.
- Notre réunion est filmée et elle est enregistrée. Elle figurera sous 48 h à la disposition de l'ensemble des participants du débat public sur le site du débat. Les personnes qui souhaiteraient ne pas être filmées ou photographiées peuvent se positionner, c'est la loi, hors du champ de la caméra ou des appareils photo derrière dans cette position-là, ceci afin de respecter le droit à l'image.
- Les maîtres d'ouvrage disposeront pour répondre aux questions ou à vos interventions d'un temps équivalent au vôtre. Vous intervenez trois minutes trente, deux fois trois minutes trente. Ils auront un temps équivalent pour répondre. La règle du jeu est que je me permettrai avec le moins de goujaterie possible de les interrompre et d'ailleurs d'interrompre les orateurs qui iraient très au-delà de leur temps de parole.
- Les questions posées auxquelles il n'aura pas pu être répondu au cours de cette réunion - on a commencé à peu près à l'heure - on finira aussi à peu près à l'heure, pourront les transmettre par écrit et il y sera répondu sur la plateforme du débat.

- Dernière précision, je sollicite de votre part la plus grande courtoisie, ce qui n'exclut ni la clarté ni la force de conviction. Le débat public est à nos yeux un moment de trêve, un moment démocratique et un moment républicain. C'est un moment non violent par ailleurs qui ne fonctionne pas comme un spectacle. En général, cela déclenche des applaudissements. Je vous demande par exemple de ne pas applaudir les interventions qui correspondent à vos convictions, et a fortiori de ne pas huer celles qui ne vous plaisent pas trop.

Sur ces modalités de la soirée, y a-t-il des interventions ou des questions, des objections, des gens qui trouvent que tout cela est un peu bureaucratique, descendant, autoritaire ? Y a-t-il des interpellations avant de commencer ? Elles sont légitimes. Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas, on va commencer. Je vous demande un petit moment afin de donner la parole à une personne qui va participer à une activité assez particulière du débat public qui est membre du panel citoyen, il a été tiré au sort, il va vous présenter un peu le rôle de ce panel citoyen. Vous le verrez, c'est un petit peu particulier. La parole est à vous. Ce panel a été tiré au sort. Il s'est déjà réuni, il a fait une visite du site et il va accompagner le débat pendant les quatre mois à venir. Madame ? Je vous en prie. Merci, Madame.

Mme Natacha JOLY, Représentante du panel citoyen

Bonsoir à tout le monde, je me nomme Natacha JOLY. J'habite à Bordeaux. Comme Monsieur l'a dit, j'ai le plaisir de faire partie du panel citoyen constitué de seize personnes pour suivre le projet Horizeo. La composition du panel répond à deux critères principaux :

- La parité, on est huit hommes et huit femmes âgés entre 21 ans et 56 ans. Ceci fait à peu près une moyenne d'âge de 38 ans.

- L'origine géographique, nous sommes quatre habitantes et habitants de Saucats, quatre de la communauté de communes de Montesquieu, quatre de l'agglomération bordelaise et quatre qui habitent en dehors de la région d'Aquitaine, deux de Lille, un de Lyon et un de Paris.

Cette diversité géographique a été recherchée pour constituer un groupe ayant un rapport au territoire et au projet le plus diversifié possible. L'objectif de notre panel citoyen est de suivre activement pendant ces quatre mois du débat public organisé par la CNDP sur le projet depuis la réunion de lancement, donc aujourd'hui, jusqu'à la dernière réunion publique le 14 décembre.

Nous ne sommes pas mandatés pour donner notre avis. On reste neutre sur le projet, mais seulement pour donner un avis éclairé et partagé par les seize personnes choisies dans le panel citoyen. On doit répondre à une question de la CPDP, « À votre avis, en fonction de ce que vous avez vu du débat public, quelles suites pourrait-on donner au projet qui puisse faire consensus ? »

Pour cela, on va participer aux différents temps de rencontres organisés dans le cadre du débat, parfois ensemble, en présentiel comme aujourd'hui, en visioconférence pour ceux qui habitent un petit peu plus loin comme ceux qui sont à Lille ou à Paris, ils suivent le débat à distance. On va aussi être présent sur les différents points de contact. Au terme des quatre mois, nous allons produire un cahier d'acteur commun qui sera disponible lors de la réunion de clôture du débat le 14 décembre.

On a commencé notre engagement samedi dernier en participant à la visite du site à Saucats. On a donc eu la première présentation présentée par la maîtrise d'ouvrage. Cela nous a vraiment permis de rentrer dans le vif du sujet, dans le cœur du projet. L'après-midi, la CPDP a cadré avec nous ses attentes, le fonctionnement également des semaines et mois à venir. Donc, on est très motivé. Ce fut un premier échange très riche avec beaucoup de questionnements. Maintenant, on est curieux et on est impatient de voir ce que cela va donner. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Merci, mesdames et messieurs du panel.

La séquence suivante est la séquence de présentation pendant 20-25 minutes par la maîtrise d'ouvrage dans sa complexité, et en particulier par celles et ceux des dirigeants de haut niveau qui sont venus nous accompagner ce soir. La parole est donc à vous. J'en suis désolé, vous allez devoir venir jusqu'à ce pupitre qui une autre fois sera un peu mieux disposé. La parole est à vous.

Mme Rosaline CORINTHIEN, Directrice générale, Engie France Renouvelables

Madame la Préfète, Madame la Ministre et Présidente de la Commission nationale du débat public, Monsieur le Vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine, Madame la Vice-présidente de Bordeaux Métropole, Monsieur le Maire de Saucats, Monsieur le Président de la Commission particulière du débat

public, mesdames, messieurs, chers collègues, je suis Rosaline CORINTHIEN, Directrice Générale d'Engie France renouvelables. Je tenais à vous remercier pour votre présence ici ce soir.

C'est la première fois qu'un projet de cette nature fait l'objet d'un dispositif aussi important de participation du public et je m'en réjouis vraiment. L'ampleur de ce dispositif montre que collectivement nous prenons la mesure des défis qui sont devant nous. Le mois de juillet 2021 a été le plus chaud jamais enregistré sur terre. Durant ce même été, le GIEC a rappelé le rôle que nous, humains, jouons sur le dérèglement climatique. Ce constat, on le sait, est sidérant, mais je veux croire que nous ne sommes pas condamnés à l'inaction.

L'urgence de la situation doit à mes yeux nous conduire à agir dans deux directions :

- D'une part, nous devons freiner rapidement les émissions de CO2 en jouant à la fois sur la réduction de la consommation, mais également sur le verdissement de la production d'énergie.
- D'autre part, compte tenu de la rapidité des évolutions auxquelles le GIEC nous appelle, nous devons plus que jamais faire de la question énergétique une urgence dont s'empare la société dans son ensemble.

Nous sommes ce soir véritablement en plein cœur du débat. Nous parlons d'un projet qui par son caractère multiénergies renouvelables répond à la nécessité de renouveler profondément notre mix énergétique, nos usages également et les services accessibles sur les territoires. On parle en effet d'un projet qui réduira considérablement les émissions de CO2. Dans le même temps, on parle d'un projet qui par son caractère inédit soulèvera, on le sait, des questions, suscitera des débats, et il nous appartient à tous, porteurs de projet, riverains, partenaires, élus, associations, de faire en sorte que sous l'égide de la CPDP, ces échanges permettent d'améliorer le projet que nous vous présentons ce soir.

Depuis cinq ans, vous le savez, Engie a engagé une profonde réorientation de ses activités et a placé les énergies renouvelables au cœur de sa stratégie afin d'accélérer la transition en faveur d'une économie qui soit neutre en carbone. C'est ce qui nous réunit avec nos partenaires, Neoen et la Banque des territoires. On partage véritablement la conviction que c'est en innovant, en développant un esprit pionnier que nous relèverons l'immense défi que le changement climatique pose à nos sociétés.

Aujourd'hui, à Saucats, notre priorité est de démontrer que nous pouvons passer à une autre échelle en France tout en contribuant à la préservation des écosystèmes. La France s'est fixé des objectifs de développement des ENR très ambitieux. Ici, avec ce projet, on apporterait une contribution majeure. Horizeo représenterait 15 % des objectifs d'augmentation des capacités solaires de la région. C'est à la fois significatif et en même temps, on le sait, il restera du chemin à parcourir.

Un autre chiffre me semble important à retenir, et j'en finirai là, sur les deux mille hectares étudiés dans le cadre de ce projet, nous avons d'emblée décidé d'en préserver mille sur lesquels aucun panneau ne sera installé. Sur l'autre moitié du terrain, nous avons élaboré un projet qui est soumis à vos échanges. Il vise à propulser la région non seulement à la pointe de la transition énergétique, mais également d'un nouveau mode de production et de consommation.

Le sens de tout ce projet est bien de permettre de mêler les usages, de faciliter directement l'accès à l'énergie renouvelable compétitive, de favoriser la production agricole locale et d'entamer la révolution des transports propres par l'hydrogène. C'est donc une vision globale qui nous anime pour ce site en reconversion mis au service d'un avenir qui est plus équilibré, plus résilient.

Nous avons l'occasion de montrer au reste du pays qu'il est possible de monter des projets concertés et innovants qui répondent aux enjeux de la crise écologique que nous traversons. Ces échanges doivent nous permettre d'améliorer le projet présenté pour la commune, le département, la région.

Je vous remercie de votre attention et reste bien sûr à votre disposition pour échanger.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Madame. Pour le cadrage général, Monsieur le Représentant de Neoen au plus haut niveau.

M. Xavier BARBARO, Président-Directeur général et Fondateur de Neoen

Merci. Madame la Préfète de région, Madame la Ministre, Présidente de la CNDP et Monsieur le Vice-président du Conseil régional, Madame la Vice-Présidente de Bordeaux Métropole, Monsieur le Maire de Saucats, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la CPDP, mesdames et messieurs et

chers collègues, je suis Xavier BARBARO. Je suis le Président et Directeur général, fondateur de Neoen, qui est un acteur français très présent dans le photovoltaïque, également dans l'éolien et dans le stockage, et très présent en Nouvelle-Aquitaine.

On est par exemple le développeur et investisseur dans la centrale solaire de Cestas dont vous avez parlé tout à l'heure. Je vous invite d'ailleurs si vous voulez aller voir sur Google Maps, Cestas à l'échelle de la Gironde représente une tête d'épingle. C'est à la fois beaucoup d'emprise quand on le regarde du sol, mais finalement à l'échelle d'un département c'est peu et pourtant ça produit beaucoup et cela aide à atteindre les objectifs de la Nouvelle-Aquitaine qui sont pourtant encore ambitieux et qu'il va falloir atteindre.

Je voudrais vous redire ce soir qu'Horizeo est un atout majeur pour y parvenir. Cela ne s'oppose pas à d'autres solutions. Il faut aussi faire des surfaces artificialisées, bien sûr il faut faire des toitures, bien sûr il faut faire aussi autre chose que du photovoltaïque, mais toutes ces briques seront nécessaires pour atteindre les objectifs de la région et atteindre les objectifs de la France.

Donc, un des messages que l'on veut faire passer, on n'est pas là pour s'opposer aux toitures, on n'est pas là pour s'opposer au nucléaire ou à autre chose, on prend notre part et Horizeo sera une des briques importantes et nécessaires de ce combat commun face à l'urgence climatique qui a été soulignée ce soir.

On peut évidemment se poser des questions, et je pense que la CPDP les pose très bien, n'est-on pas en train d'opposer les arbres aux panneaux solaires ? Je voudrais vous dire que non de notre point de vue et j'espère vous en convaincre. On a évidemment vocation à reboiser dans la même région et dans des volumes plus importants que ce qui va être déboisé. Donc, on n'est pas en train de dire, sacrifions mille hectares pour faire mille hectares de panneaux solaires. On est en train de vous dire qu'on arrive avec un projet qui représente mille hectares de panneaux solaires et qui va représenter aussi deux mille hectares de reboisement dans la région. C'est un message extrêmement important. On ne s'oppose pas à d'autres énergies. On ne s'oppose pas à d'autres formes de solaire. Tout est bienvenu. On ne s'oppose pas non plus évidemment à la forêt.

Je voudrais aussi redire qu'un projet comme celui d'Horizeo est l'occasion de faire l'électricité photovoltaïque la moins chère de ce qu'on appelle la plaque en matière électrique entre la France, le Benelux et l'Allemagne. Ce projet est extrêmement compétitif. Il est important de l'avoir en tête, car dire, qu'il vaut mieux faire des toitures, mieux faire des parkings ou des friches industrielles, cela veut aussi dire faire de l'électricité solaire deux ou trois fois plus chère que celle d'Horizeo.

À nouveau, je pense qu'il faut le faire aussi, mais on a la chance d'avoir un site parfait qui est près du réseau haute tension qui ne nécessite pas d'ajouter de nouvelles lignes à haute tension, qui s'intègre très bien d'un point de vue électrique, qui a de bonnes conditions d'ensoleillement, qui est plat. Ce site a été choisi pour des raisons très précises, et en même temps comme Rosaline l'a rappelé, on n'arrive pas avec nos gros sabots pour occuper deux mille hectares. On a choisi justement la partie qui s'y prête bien et on sanctuarise le reste. Je vous invite là aussi à regarder le travail qui a été fait à Cestas il y a quelques années. Des parcelles humides ont été parfaitement préservées. Avec le recul que l'on a maintenant depuis cinq ans, on voit que cela a tout à fait porté ses fruits.

Je voudrais vous redire aussi qu'on aborde ce débat avec conviction. On pense qu'il est utile. On pense qu'en tant que porteur de projet on apprendra des choses. On vous invite à prendre la parole. On vous garantit qu'on vous écoutera. Cela ne veut pas dire qu'on sera toujours d'accord. J'aime bien le terme utilisé par Jacques ARCHIMBAUD de trêve républicaine. C'est un moment pour se parler, pour essayer de se comprendre, pour essayer de faire évoluer ce qui peut l'être.

À nouveau, on arrive avec un projet qui nous paraît bien pensé, mais on a tout de même toute la modestie nécessaire pour apprendre de toutes les bonnes idées qui pourraient sortir. En tout cas, on ne se soustrait pas à ce débat. On l'a voulu. On a décidé de ne pas saucissonner le projet, de ne pas fuir le débat public.

Je rappelle au passage qu'on le finance et c'est très bien. C'est une chose qui nous revient et on l'assume parfaitement. On est donc à votre disposition, ce soir, dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, et j'espère vous le dire au plus haut niveau de nos entreprises respectives comme au niveau le plus local. On est très présent en Nouvelle-Aquitaine. On a une équipe à Bordeaux. Elle est là justement pour répondre à ces questions et pour aider à réfléchir.

Je voudrais redire un dernier mot. Quand on regarde un peu les objectifs, on va vers un monde plus électrique. En France, il y a des véhicules électriques. Il y a des data centers. Il y a de l'hydrogène qui

va lui-même consommer beaucoup d'électricité pour produire de l'hydrogène vert. On a la chance unique de réindustrialiser notre pays avec une électricité verte et compétitive. Je le redis, le photovoltaïque n'est pas forcément cher. En tout cas, Horizeo est justement là pour aider à baisser les prix de l'électricité en France. Ce projet a beaucoup de sens. On le travaille depuis plusieurs années. Il est dans le sens de l'histoire, non seulement de la France, mais évidemment de la région. On n'est pas en train de dire, faisons de la Nouvelle-Aquitaine une sorte de château d'eau photovoltaïque. L'électricité produite ici et un projet comme Horizeo ne représentent entre guillemets que 15 % des besoins de la Nouvelle-Aquitaine en nouvelle électricité verte. C'est donc vraiment pour un usage local. Ce n'est pas du tout une volonté de sacrifier la Nouvelle-Aquitaine en disant, faisons du photovoltaïque ici, et puis de l'éolien dans les Hauts-de-France au bénéfice de Paris, de Lyon ou de je ne sais pas quoi.

Donc, de manière un peu informelle, j'avais un discours, mais je préférais m'en écarter un peu pour vous présenter cela avec mes mots. À nouveau, merci de vous être rendus présents ce soir nombreux. Je pense que c'est un signe d'intérêt. On s'attend à des débats vifs et j'aime cela. Je suis donc à votre disposition et je vous remercie à nouveau ce soir, ici et à distance, pour votre présence et pour vos futures questions.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Banco, on attaque. Après la présentation de RTE, on attaquera la présentation du projet lui-même dans quelques instants.

Erik PHARABOD, Délégué RTE Sud-ouest

Merci. Madame la Préfète, Madame la Ministre, Présidente de la CNDP, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs les Membres de la CPDP, Mesdames et Messieurs. Je suis Erik PHARABOD, Délégué de RTE dans le Sud-ouest.

RTE, quelques mots sur notre présence dans ce débat. RTE est le réseau de transport de l'électricité. Nous ne sommes pas producteurs, mais transporteurs. Nous l'acheminons depuis ses zones de production vers ses zones de consommation, et ce, grâce au réseau à très haute tension et en veillant d'ailleurs à chaque instant à ce que la production d'électricité soit rigoureusement égale à la consommation sur l'ensemble du territoire français. C'est comme cela qu'on assure la sécurité d'alimentation.

On l'a dit à plusieurs reprises dans ces présentations, les ambitions aujourd'hui sont la transition énergétique avec une part croissante d'énergies renouvelables, des ambitions très fortes au niveau de la France et au niveau de la région. Ces ambitions prennent des formes très diverses. Il y a de petites installations diffuses, de grands projets, de l'éolien, du solaire, de la biomasse, etc. Elles ont un point commun. Toutes ces formes d'énergie renouvelable ont besoin du réseau parce que le réseau permet de les mutualiser pour justement permettre cette égalité production-consommation. C'est notre rôle à RTE d'adapter le réseau de transport pour permettre cet accueil des énergies renouvelables.

Dans le sujet qui nous occupe dans ce débat de ce soir, c'est un cas d'adaptation du réseau pour raccorder le projet de plateforme, s'il se fait, le projet Horizeo. Nous ne sommes pas finalement une brique du projet, mais plutôt le fil qui va rassembler ces briques et les intégrer dans le système électrique plus global. Nous aurons à cœur dans ce débat d'expliquer quelles sont les solutions techniques qui permettraient ce raccordement, et également de répondre à vos questions sur les enjeux de l'intégration de ces énergies renouvelables dans le système électrique. Nous serons à votre disposition et très heureux d'échanger avec vous. Merci beaucoup.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur.

Banco, je disais tout à l'heure. On y va. Il faut que vous sachiez les uns et les autres que comme le disent les annonces dans le TGV entre Paris et Bordeaux, " On roule avec" environ vingt minutes de retard. Si vous pouvez non pas rattraper le temps, mais au moins ne pas aggraver ce retard, ce serait vraiment formidable. C'est à vous de jouer sur la présentation du projet.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Bruno HERNANDEZ, le directeur du projet Horizeo chez Engie. Avec l'équipe du projet qui est présente ici ce soir à mes côtés, nous allons vous présenter Horizeo et répondre ensuite à vos questions.

À mes côtés en tribune sont présents Lisa CANTET, Mathieu LE GRELLE, Lionel DEBRIL, tous trois basés à Bordeaux qui développent ce projet pour le compte d'Engie et de Neoen ainsi que David SERVANT, représentant RTE. Je voudrais ajouter également que la Banque des territoires du groupe Caisse des Dépôts a rejoint le projet plus récemment et elle est présente dans la salle, notamment avec son directeur régional adjoint en Nouvelle-Aquitaine, Rémi HEURLIN. Enfin, je suis heureux de pouvoir compter également sur la présence de Monsieur le Maire de Saucats. Ils pourront également répondre à certaines de vos questions.

Sont présents dans la salle un certain nombre de spécialistes et d'experts du projet qui contribuent à ce projet. Ils pourront le cas échéant éclairer certains aspects. Horizeo, c'est d'abord pour nous tous un grand travail d'équipe. Aujourd'hui, je me réjouis et nous nous réjouissons vraiment après plusieurs mois de travail et de préparation de venir enfin à la rencontre du public et du territoire, et de participer à cette phase essentielle de concertation qu'est pour nous le débat public.

Horizeo est né de la rencontre de deux grands acteurs énergétiques français, Engie et Neoen, qui ont décidé de s'associer et d'unir leur savoir-faire. Horizeo est un projet de plateforme énergétique sur la commune de Saucats. Il est composé d'un grand parc photovoltaïque qui en est le cœur et de quatre technologies d'avenir que vous avez pu voir ; elles s'appuient sur ce parc photovoltaïque.

Je vais maintenant passer la parole à l'équipe en commençant par Mathieu LE GRELLE qui va vous expliquer les origines et la raison du projet Horizeo, pourquoi ici et pourquoi maintenant.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Pourquoi ici et pourquoi maintenant ? Horizeo est une conjonction de plusieurs facteurs qui permettent de penser un projet ambitieux et innovant. Tout d'abord, des objectifs nationaux et régionaux structurants. À l'échelle régionale, la Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui équipée de 2,7 GW prévoit de passer à 8,7 GW d'ici 2030. Au niveau de l'hydrogène, la région a pour mission d'ici dix ans de devenir leader en production, stockage et distribution d'hydrogène renouvelable.

Cette stratégie énergétique régionale implique de développer des projets de toutes tailles, de penser à un changement d'échelle afin d'accélérer cette transition énergétique. On en a parlé tout à l'heure, Horizeo est une réponse qui satisferait à 15 % des objectifs de la région. C'est beaucoup et peu à la fois. La réponse sera sans doute un cumul de projets de tailles différentes. On assiste en parallèle à une forte augmentation de la demande en énergies renouvelables.

Malgré l'efficacité et la sobriété énergétique, la quasi-totalité des scénarii prospectifs, ENEDIS, RTE et ADEME anticipent une hausse de cette demande en raison notamment des transferts d'usage comme dans les transports. Les entreprises sont également de plus en plus en demande d'énergies renouvelables comme on peut le voir d'ailleurs au travers de l'AMI de la région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, le territoire, le site du projet aux caractéristiques uniques comme nous allons le voir sur la diapositive suivante permet d'imaginer ce projet Horizeo, cette plateforme énergétique qui accélérerait cette transition énergétique.

Ce site de deux mille hectares a été identifié en 2018 par Engie et par Neoen. Il s'agit de parcelles sylvicoles dédiées à la production de pins et à des chasses privées commerciales. Ce site est entièrement clôturé, et de fait inaccessible au public. Récoltés après chaque coupe rase dans le cadre de l'exploitation de bois, les pins sont ensuite transformés pour produire du bois d'œuvre, du bois d'industrie, papier, carton, palette. Les autres caractéristiques déterminantes pour le dimensionnement du projet sont la proximité immédiate à moins de 3 km du poste électrique de Saucats, une capacité rare, et même unique, d'injections d'énergies renouvelables dans le réseau électrique. Le site est également proche de l'aire métropolitaine permettant de servir de nouveaux besoins, de nouveaux usages. Nous avons ainsi des objectifs régionaux ambitieux en faveur de la transition énergétique, une demande grandissante en énergies renouvelables et un site aux caractéristiques uniques.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Merci, Mathieu. Face à la hauteur des enjeux, et en s'appuyant sur ce site aux caractéristiques uniques, ENGIE et NEOEN ont travaillé ensemble sur la conception d'Horizeo qui est à la fois un projet dimensionnant et innovant. C'est un dimensionnement inédit en France de la centrale photovoltaïque qui constitue le cœur du projet et qui va permettre ici de faire effet de levier afin de développer des technologies d'avenir que l'on nommera ici « briques technologiques » et qui seront décrites juste après.

Innovant ensuite à la fois sur les synergies entre les technologies composant le projet, mais également sur le modèle économique proposé notamment pour la centrale photovoltaïque. En effet, si le solaire

photovoltaïque est aujourd'hui une technologie fiable, mature et de plus en plus compétitive, celle-ci nécessite néanmoins encore d'être subventionnée.

Le modèle économique du parc photovoltaïque d'Horizeo se base quant à lui sur un nouveau modèle, sur la vente de l'ensemble de la production de l'électricité directement via des contrats de gré à gré à des entreprises et industriels, nous permettant ainsi de nous passer de subventions. Ainsi, ce modèle proposé se veut être en rupture avec le modèle actuel et être sans impact également pour le contribuable.

Pour revenir maintenant sur les technologies composant le projet Horizeo et sur les interactions existant entre elles, nous avons tout d'abord la centrale photovoltaïque qui permettrait de produire une énergie compétitive, renouvelable et abondante.

Le projet Horizeo est également composé d'un centre de données que l'on peut également appeler data center. Celui-ci répond tout d'abord à une demande croissante de stockage de données numériques à la suite d'une numérisation de plus en plus importante des entreprises, mais également tout simplement de la vie quotidienne. De plus, on assiste à une nécessité de rapprochement de ces centres de données à leurs utilisateurs. En effet, aujourd'hui, en France, il faut savoir que 40 % des centres de données sont situés dans la seule région Île-de-France. L'innovation que propose Horizeo est que ce centre de données fonctionne à 100 % à partir d'énergies renouvelables, dont au minimum 20 % seraient produites directement au sein du projet Horizeo.

Une autre brique technologique du projet Horizeo ici proposée est quant à elle composée de batteries de stockage de l'électricité qui permettront notamment de stabiliser le réseau en permanence entre production et consommation énergétique. En effet, les batteries qui sont dotées d'une grande réactivité permettront ainsi de stocker l'énergie excédentaire lors d'une baisse de la consommation pour la restituer ensuite lors d'une hausse de la consommation énergétique.

La troisième brique technologique qui est également proposée au sein du projet est constituée d'un électrolyseur qui va servir ici à produire de l'hydrogène à partir d'électricité et d'eau. Cet hydrogène permettrait notamment de répondre à une demande croissante de cette énergie, notamment dans les mobilités, dans les bus, dans les véhicules particuliers. La particularité de cet électrolyseur, comme le data center serait alimenté à 100 % en énergie renouvelable. Ainsi, cette énergie, cet électrolyseur d'Horizeo permettrait non seulement d'augmenter la production de cette nouvelle énergie, mais également de participer à la création d'une filière d'énergies 100 % renouvelables.

Enfin, une activité d'agriénergie complète le projet Horizeo combinant à la fois production agricole et production énergétique. Cette brique a été envisagée sur une surface comprise entre 10 et 25 ha. Les denrées qui seraient produites sur le site pourraient notamment entrer dans le cadre d'un plan alimentaire territorial et qui pourrait alimenter par exemple les cantines scolaires ou encore les restaurants d'entreprise. Pourquoi entre 10 et 25 ha ? Cette brique veut répondre tout d'abord à un besoin en alimentation locale. C'est une proposition qui est faite au territoire et qui se veut être construite avec le territoire.

Nous voyons donc ici que le projet Horizeo est en soi un projet innovant, car il va bien au-delà de la simple production d'une énergie renouvelable et compétitive, mais il combine également production, stockage et consommation d'énergies renouvelables en un seul et même site.

En plus des synergies qui lient la centrale solaire aux différentes briques technologiques, il a également été imaginé des synergies entre briques technologiques. Par exemple, l'électrolyseur qui ne consomme pas l'intégralité de l'eau pour fabriquer l'hydrogène, l'eau sortante de l'électrolyseur pourrait servir dans le cadre de l'activité d'agriénergie. Un tel projet évidemment nécessite une connexion sur le réseau électrique. Pour cela, je vais laisser la parole à David SERVANT de RTE.

M. David SERVANT, RTE

Horizeo serait raccordé en technique souterraine au réseau public de transport d'électricité. Vous avez le schéma d'une liaison souterraine qui est affiché. Cela fait un peu moins d'un mètre de large et elle est posée à une profondeur d'environ 1,5 m. Pour Horizeo, nous aurions deux liaisons doubles. C'est-à-dire quatre fois l'ouvrage qui serait réalisé.

La zone dans laquelle sont menées les études techniques et environnementales figure en rouge sur la carte. Elle est donc située entre Horizeo et le poste électrique de Saucats qui est un poste existant qui est situé à moins de 4 km du projet. Cette zone est principalement composée de parcelles agricoles. Il est à noter qu'une liaison souterraine est compatible avec une exploitation agricole. Cette zone est

délimitée au sud par le parc naturel régional des Landes de Gascogne et au nord par la zone urbaine de Saucats.

À l'issue du débat public, une concertation spécifique sera menée sur le raccordement. Elle visera à définir les fuseaux de moindre impact dans lesquels sont ensuite étudiés les tracés de détail. Elle sera menée avec les parties prenantes. Cette concertation prendra en compte les enseignements du débat public.

À partir des aires d'étude que nous avons à l'écran, en vert celle d'Horizeo et en rouge celle du raccordement. Il s'agit d'appliquer la séquence, éviter, réduire, compenser, afin d'identifier des aires de moindre impact sur l'environnement et la biodiversité. Avec une telle ambition, Horizeo se doit d'être exemplaire.

Engie et Neoen exploitent actuellement plus de 800 MW de capacité solaire installée en Nouvelle-Aquitaine, et sur ces parcs solaires, nous réalisons des suivis annuels de la biodiversité. Nous avons ainsi capitalisé des retours d'expérience qui nous permettent d'améliorer les phases de conception et de suivi de ces installations.

Avec une aire d'étude de 2 000 ha, les enjeux environnementaux liés à la forêt, à la biodiversité, au sol, sont considérés dès la conception du projet permettant ainsi la meilleure mise en œuvre de la séquence, éviter, réduire, compenser et accompagner.

Une évaluation environnementale réglementaire et globale sur l'ensemble des enjeux du projet va rassembler plusieurs études réalisées par des bureaux d'étude experts et indépendants. On peut citer par exemple les inventaires faune-flore sur 2 000 ha ainsi que sur les différents tracés proposés par RTE pour le raccordement, les études hydrographiques et géologiques, les études de risques, notamment sur l'incendie ou l'étude sylvicole pour mesurer l'impact initial et l'impact du projet sur la filière bois. Enfin, d'autres études dépassent le cadre réglementaire comme la réalisation d'un bilan carbone qui va viser à évaluer l'empreinte carbone du projet dans toutes ses composantes, du défrichement au boisement compensateur, du solaire jusqu'à toutes les briques qui composent Horizeo. Ces études sont en cours. Les premiers résultats seront versés au début public dans le cadre d'ateliers menés sous l'égide de la CPDP.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Dans cet objectif d'exemplarité environnementale, nous avons donc travaillé sur les principes d'aménagement qui vous sont présentés ici. Tout d'abord, nous voyons l'aire d'étude du projet qui est entourée, et nous avons positionné les briques technologiques. Pour faire simple et respecter le temps qui nous est imparti, le stockage par batteries, pourquoi l'avons-nous positionné à l'autre extrémité par rapport aux autres briques technologiques ? C'est tout simplement pour qu'elle soit située au plus proche du raccordement. Comme vous l'a indiqué RTE, le raccordement se situant à l'Est, la batterie nécessitant un raccordement au réseau RTE, nous avons pris le pari de la positionner à l'Est. Concernant les trois autres briques technologiques, elles répondent à un autre principe. Nous avons souhaité les positionner au plus proche d'une part des accès routiers (nous avons des routes départementales qui longent le site à l'Est et au Sud), et également de les regrouper parce que des synergies ont été imaginées entre elles, par exemple celle que j'ai évoquée sur l'électrolyseur avec la brique agriénergie.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

On s'aperçoit aussi sur ce fond de carte de la mosaïque de couleurs du vert clair au vert foncé qui correspond à une mosaïque de parcelles d'âges différents. Les coupes rases sur cette superficie sur les 2 000 ha sur la propriété sont organisées tous les vingt-huit ans en dehors des événements de tempête. Horizeo prévoit de s'implanter sur des parcelles sylvicoles, ici, on a une vue de haut, pour une durée de 35 à 40 ans. On emprunterait ainsi un peu plus d'un cycle forestier. Je précise que le parc est réversible à 100 % et sans impact sur les sols pouvant ainsi laisser place en fin d'exploitation à une nouvelle production sylvicole. Horizeo nécessiterait donc une autorisation de défrichement. Qu'est-ce qu'un défrichement ? Un défrichement correspond physiquement à une coupe rase suivie d'un dessouchage et c'est aussi un changement de destination de l'usage du sol. Je rappelle qu'aujourd'hui dans le cadre de l'activité sylvicole, l'exploitation en cours, environ la moitié de la surface est soit en coupe rase, soit avec de jeunes pins de moins de trois ans. Une demande d'autorisation de défrichement est instruite par les services de l'État, la préfecture de département. Le cas échéant, l'autorisation est alors conditionnée et soumise à des compensations fixées par l'État. Dans le cadre d'Horizeo, les porteurs de projet s'engagent à compenser physiquement au moins 2 000 ha de

boisements compensateurs qui seront replantés au plus proche des bassins d'approvisionnement des usines de bois.

Une étude sylvicole est en cours. Les résultats pourront être partagés au cours du débat public et permettront de dégager des perspectives de compensation selon les critères d'éligibilité fixés là encore par l'État et aussi réfléchir à des pistes de diversification sur les essences à replanter, des résineux, des feuillus, selon la qualité des sols. Ce travail devra notamment être mené en concertation avec la filière bois et nous serons également à l'écoute de toutes idées qui pourront émerger au cours du débat.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Merci, Mathieu. Monsieur le Président, je vais finir en espérant être dans les temps ou pas plus en retard. Je pense que tout le monde attend le début du débat. Je voudrais juste finir en précisant nos attentes aussi du côté maître d'ouvrage vis-à-vis du débat public.

Nous espérons tout d'abord une réflexion ouverte et mobilisatrice sur le changement d'échelle que propose le projet. Nous attendons un dialogue sur l'ensemble des champs thématiques et des aspects du projet, une qualité argumentative pour nourrir le processus d'élaboration du projet, qu'il y ait une véritable articulation de deux échelles, c'est-à-dire ce questionnement de l'opportunité même du projet dans son cadre territorial, mais également l'étude des différentes composantes du projet qui vous a été présenté, et enfin nous attendons aussi une bonne définition des modalités propices à l'intégration de ce parc de 1 GW et de son raccordement sur le territoire. Je vous remercie pour votre attention.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, messieurs. On va commencer. J'ai changé un peu mes plans compte tenu du retard. On va donner la parole beaucoup plus largement à la salle. La parole est à vous pour peut-être une dizaine de questions. C'est plus compliqué pour le maître d'ouvrage, mais je me permets d'insister, vous n'êtes pas là seulement pour poser des questions, vous avez des opinions, des envies, des désirs, des conditionnalités.

La parole est à vous. Qui la demande ? J'ai le compte. Je vous en prie, Madame. Merci de vous présenter.

Mme Sylvie NONY, collectif notre maison brûle

Je suis Sylvie NONY, du collectif Notre maison brûle. Je ressens un petit hiatus entre les arguments qui sont invoqués et la réalité du projet. Des arguments qui sont invoqués par beaucoup d'intervenants et que je partage à 100 %. Il y a une urgence écologique. Il faut à tout prix amorcer une transition, une urgence pour la biodiversité. Bref, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, mais le projet si je ne m'abuse n'est pas, par exemple, de fermer un des réacteurs de notre centrale nucléaire vieillissante pour le remplacer par un gigawatt de puissance à Saucats. C'est d'ajouter les panneaux photovoltaïques qui même s'ils sont peu gourmands et peu émetteurs de carbone sont tout de même un peu émetteurs, et donc c'est de rajouter un gigawatt supplémentaire. Donc, on ne peut pas invoquer les arguments écologiques pour faire plus.

La question qui n'est pas posée est, avons-nous besoin de ce gigawatt supplémentaire ? Il faudrait encore préciser qui est ce nous parce que j'ai entendu parler d'un marché de gré à gré industriel. Donc, avons-nous besoin de ce gigawatt supplémentaire ? Beaucoup de citoyens pensent qu'il ne faut pas ajouter des choses, il faut diminuer, il faut réduire, il faut être plus sobre. Tout à l'heure, quelqu'un a parlé de la sobriété, mais on ne l'a pas commencée la sobriété. Ma question, avons-nous besoin de ce gigawatt supplémentaire ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Madame, votre question est tout à fait claire. Elle est au cœur du débat. 1,30 minute, merci. C'est clair, net et précis. La parole est à vous, monsieur.

M. Patrick POINT, Président de l'association Vive la forêt Merci. La Gironde avec une capacité de 845 MW...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous vous présenter, Monsieur, s'il vous plaît ?

M. Patrick POINT, Président de l'association Vive la forêt

Excusez-moi. Patrick POINT, Président de l'association Vive la forêt. Avec l'intitulé, on pense effectivement qu'on est tout de même intéressé par le projet. Je disais que la Gironde a une capacité installée de 845 MW. Cela en fait de loin le premier département producteur. Elle fait son devoir en matière de photovoltaïque. Elle y consacre une surface significative, et Madame la Préfète nous a dit tout à l'heure que cela représentait 12,5 km², ce n'est pas rien. Alors, faut-il continuer à sacrifier nos espaces naturels et forestiers. Deux constats d'abord, il y a des alternatives, on peut en citer deux, les friches et les délaissés pour les centrales au sol. Dans le top 10 des départements les mieux dotés en puissance photovoltaïque installable sur des friches et des délaissés, la Gironde est en deuxième position. Elle dispose de 442 sites qui sont favorables à la création d'installations au sol. Cela représente un potentiel net, ce sont des travaux faits par l'ADEME, qui représente 3,38 GW, donc plus de trois fois le potentiel du projet Horizeo. Je rappelle que dans le cadre du plan de relance, et Madame la Préfète doit suivre cela, le gouvernement a déployé un fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches. On a porté ce fonds à 650 millions d'euros. La deuxième alternative à côté des friches et des délaissés, c'est la mise en place de capacités installées plus modestes à proximité des points de consommation. La loi sur le climat qui vient d'être votée introduit de nouveaux éléments pour pousser à ce dispositif puisque maintenant dès que l'on construit plus de 500 m² d'emprise au sol il faut mettre en place des panneaux photovoltaïques. Avant, le seuil était à 1 000 m². Je dis que l'État cherche aussi à favoriser l'autoproduction et l'autoconsommation des ménages par de nouvelles dispositions contractuelles. Donc, ce projet au fond Horizeo a un mérite, c'est d'amener à réfléchir sur le système de production d'énergie à partir des énergies renouvelables. Je crois qu'il faut sortir d'une vision de production centralisée de l'énergie basée sur de fortes capacités de production installée. C'est un peu le processus de l'histoire qui nous a amenés à cette vision très centralisée de la production d'énergie en France. Le déploiement de réseaux intelligents, ce qu'on appelle les smart grids par exemple, facilite le pilotage et l'équilibre énergétique dans le cadre d'une production décentralisée. Donc, il me semble qu'aujourd'hui ce qui est important est d'aller vers ces productions décentralisées, et ceci ringardise d'une certaine façon un projet de production massive comme Horizeo.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur, pour avoir tenu le temps imparti de trois minutes à trois minutes trente, on voit que vous avez l'expérience. Personne n'avait demandé la parole. Monsieur DELESTRE, je m'attendais à ce que vous leviez la main, Monsieur le Président. La parole est à vous.

M. Daniel DELESTRE, SEPANSO

Bonjour, Monsieur DELESTRE de la SEPANSO. J'ai noté avec intérêt les propos, je n'allais pas dire, lénifiants, mais un peu commerciaux des porteurs de projet, projet innovant, etc. Ceux qui lisent la presse spécialisée ont l'habitude de ces propos bien ciselés par des communicants qui savent jouer avec les mots et nous rassurer. Est-ce que cela nous rassure ? Pas forcément. Vu l'état d'urgence climatique où nous sommes, on ne peut pas dire que l'innovation nous ait conduits dans un endroit très paisible, mais ce n'est pas le sens de mes questions. J'ai deux questions précises.

La première question concerne ce fameux massif forestier qui fait l'objet de la convoitise des industriels venus de Paris et d'ailleurs, et il ne faut pas le nier, la première rationalité n'est pas de satisfaire la transition énergétique, mais de satisfaire l'intérêt bien compris des actionnaires, c'est une remarque au passage, comme toute entreprise, on ne peut pas le leur reprocher. J'en viens à ce territoire forestier convoité. Je rappelle tout de même qu'il a subi les affres de plusieurs tempêtes il y a quelques années en 1999, et l'État attentionné envers le monde forestier a bien voulu contribuer à hauteur de 2,2 millions d'euros à la réhabilitation des forêts. Si l'État a estimé nécessaire d'accompagner, d'être solidaire avec les forestiers il y a vingt ans, on comprendrait mal aujourd'hui que l'État se désintéresse de ce milieu forestier. Une petite question au hasard, est-ce que ces 2,2 millions d'euros vont bien être remboursés à l'État. On peut aussi s'interroger, pourquoi le propriétaire de ces terrains n'est pas présent ? C'est tout de même un acteur. Il pourrait nous dire ce qui le motive à les larguer, on croit savoir que ces terrains sont dans la famille depuis un certain temps dans un groupement forestier. Qu'est-ce qui le pousse ? Est-ce le bonheur de ses concitoyens, de la transition énergétique qui le pousse à céder ses territoires ou pas ? On aurait aimé l'entendre.

Deuxième question, on nous parle de mille hectares, mais quand on lit le dossier du maître d'ouvrage, en fait il nous parle plutôt de deux mille hectares. Il dit qu'il y a une option à tout sacrifier. Ce n'est pas mille, mais ce sont deux mille, soit deux fois plus. Je crois qu'il serait tout de même intéressant qu'il nous dise d'emblée sur quoi va porter le débat, sur mille ou deux mille hectares. On serait un peu fixé sur ce qui va nous attendre en Gironde et dans les territoires forestiers de Gironde. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur DELESTRE, Monsieur le Président, pour vos questions. Qui a encore demandé la parole ? Monsieur ?

M. Benoit DARBO, ancien élu de Cabanac-et-Villagrains

Benoit DARBO, ancien élu pendant vingt ans sur la commune de Cabanac-et-Villagrains. Avant d'entrer dans le détail du projet, je voudrais poser la question concernant les enjeux du territoire. Il existe sur la métropole des problèmes d'approvisionnement en eau et le syndicat mixte d'étude et de gestion de ressources en eau du département de la Gironde, le SMEGREG, a dans une étude de 2019 pointé la nécessité d'étudier des eaux de substitution et on a bien sûr vu le projet Landes et Médoc pointé se réaliser et on a de la même manière sur ce même rapport du SMEGREG, le Sud-Gironde qui est concerné par ces eaux de substitution. Il s'avère en fait que le projet Horizeo, cette deuxième ressource en eau dans le Sud-Gironde se trouve située approximativement entre Saint-Magne et Cabanac-et-Villagrains tout près de Saucats, et donc pour souligner que tout ce territoire va être immanquablement sollicité en matière d'impact sur l'environnement. Tout le monde sait que si on pompe de l'eau pour la métropole, ce qui est louable, même si on économise, il y aura un impact important sur l'environnement. Ce projet Horizeo vient aussi en plus dans le même secteur. Comment se fait-il qu'on n'ait pas une vision plus globale de ce qui peut arriver dans ce secteur du Sud-Gironde ? Je n'ai peut-être pas besoin de mentionner qu'on est au croisement de deux autoroutes A62 et A63, et que potentiellement il pourrait se situer dans ce Sud-Gironde aussi un contournement de la zone de la métropole qui est engorgée. Donc, potentiellement, si on regarde à moyen terme puisqu'on parle de 35 ans, il y a aussi une bretelle de contournement ou de jonction entre les deux autoroutes de Bayonne et de Toulouse. Pour juger des risques, replaçons le projet dans un contexte plus large avec une profondeur de vision sur vingt-cinq ans, et ne pas plonger directement dans le court terme.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. On va si vous le voulez bien demander aux collègues qui reçoivent les interrogations ou les interpellations par internet, 50 ou 60 personnes sont connectées. On peut leur demander d'intervenir et de nous dire si des questions sont posées dans la salle virtuelle.

Mme Dominique SIMON, Membre de la CPDP

Beaucoup de questions sont arrivées et une certaine impatience à pouvoir les formuler. Des questions dont la plus grande partie porte sur les impacts environnementaux, les conséquences de tous ordres, mais aussi des questions plus techniques sur les briques. Des questions aussi sur le modèle, la taille de ce parc, et aussi les impacts sur la forêt. Nous avons sollicité un certain nombre de nos participants pour contribuer et exprimer directement leurs questions. Jusqu'à présent, Raphaël VIGUIER et Sylvain MONDARI ont répondu à l'appel, mais il y en a peut-être d'autres qui se manifesteront après, je reprendrai la parole si nous avons leur réponse. Sinon, je les formulerai pour eux-mêmes tout à l'heure. Monsieur VIGUIER, en respectant les règles données tout à l'heure, c'est-à-dire formuler deux questions au plus et en trois minutes au plus, voulez-vous nous dire quelles sont vos préoccupations et vos interrogations ? Merci beaucoup.

M. Raphaël VIGUIER

Merci de me donner la parole. Bonjour à toutes et à tous. Je suis Raphaël VIGUIER. Je suis simple citoyen, ancien résident du département de la Gironde. Je m'excuse pour la qualité de l'image, mais j'espère que vous m'entendez bien. J'avais deux questions. L'une me tient un peu plus à cœur que l'autre. Je vais commencer par celle qui me tient un petit peu moins à cœur, mais elle est tout de même importante. L'ampleur du projet, mille hectares de panneaux photovoltaïques, n'expose-t-elle pas les consommateurs d'électricité à des incidents sur le réseau, notamment en cas d'événement climatique extrême. Je pense aux canicules, aux tempêtes ou aux inondations par rapport à un projet de puissance équivalente, mais décentralisé qui serait au plus près des consommateurs avec le risque que l'on connaît, rencontré l'hiver dernier au Texas par exemple, le réseau très condensé qui subit un impact fort de la part d'une canicule ou d'une tempête, s'effondre et génère de fait un déficit d'apport électrique pour un grand nombre de consommateurs. C'était ma première question.

La deuxième question me tient un peu plus à cœur. Compte tenu de l'importance de l'activité sylvicole intensive dans la région et de son impact sur les milieux naturels et les espèces, n'y a-t-il pas mieux à faire que de compenser le défrichement par l'implantation de 2 000 hectares de boisement destinés à être gérés exactement de cette même manière, c'est-à-dire d'une manière qu'on pourrait qualifier d'industrielle au détriment des milieux qui sont aujourd'hui ouverts, soit des milieux naturels, soit des

milieux agricoles, puisque ces 2 000 hectares il va falloir les trouver sur des parcelles qui peuvent être aujourd'hui cultivées dans des techniques qui sont extensives, qui sont voir biologiques ou qui sont des milieux naturels de landes, de friches, de prairies et qui aujourd'hui apportent toute leur importance à la fois au maintien de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Formidable, les nouvelles technologies, l'électricité qui est nécessaire pour faire marcher tout cela. Autre question.

Mme Dominique SIMON, Membre de la CPDP

Nous allons demander à Monsieur MONDARY de bien vouloir s'exprimer. Je voudrais peut-être demander à d'autres personnes parce qu'on cherche aussi à respecter la parité, Président, mais on a tout de même un peu de mal. Il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes qui sont connectées et posent des questions. Nous avons sollicité Madame SEGUINO et Madame BACCOLINI, si elles veulent bien répondre à notre demande, merci à elles de s'exprimer via notre messagerie instantanée. Monsieur MONDARY, vous êtes là, je vous vois. Vous branchez votre micro et on va vous écouter avec attention. Merci.

M. Sylvain MONDARY

Bonjour à tous. Également désolé pour la qualité de l'image et du son. Je voulais intervenir de manière assez brève. Je suis simple citoyen de Saucats depuis très longtemps. Ma question porte essentiellement sur les métaux rares qui seraient utilisés pour le projet, notamment pour les batteries, d'autant plus qu'en entendant les différents intervenants, j'ai l'impression que ma petite commune va sauver la planète à elle toute seule. Par conséquent, si jamais nous utilisons des métaux rares, ne risque-t-on pas d'exporter notre consommation ou notre pollution dans d'autres territoires sans finalement que nous puissions en être gênés ? N'y a-t-il pas d'autres solutions ? Le boisement n'est-il pas plus rentable à long terme ? C'est un peu le sens de ma question. Merci.

Mme Dominique SIMON, Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur MONDARY. Nous avons eu une réponse de Monsieur ROUSSEAU que nous avons sollicité.

M. Paul-Hervé ROUSSEAU, Conseiller au CESER Nouvelle-Aquitaine

Merci. Je prends la parole. Bonsoir tout le monde. Bonsoir les élus, les responsables de direction des entreprises concernées, bonsoir aux citoyens. Je vais être très simple et pragmatique. J'ai deux questions qui sont d'ordre technique, mais elles ont un lien, une consonance socioéconomique. Je ne me suis pas présenté. Je siège au CESER Nouvelle-Aquitaine. C'est dans ce cadre pour élever mon niveau de compréhension et de réflexion sur le sujet. C'est très court. En France, nous avons tout de même entre 10 et 12 millions de précaires énergétiques. C'est une réalité. J'entends bien que les entreprises qui se sont exprimées dans une vision très vertueuse et très proche de l'environnement, je l'entends et je fais tout à fait confiance sur cette approche. Néanmoins, toute entreprise à investissement attend un retour d'investissement. Si vous pouviez nous confirmer que le PPA, Power Purchase Agreement, du projet Horizeo ne fera pas appel si les clients ne sont pas au rendez-vous aux appels d'offres de la CRE qui fixe et oblige l'entreprise historique, EDF, sous couvert de la loi à acheter la production des énergies renouvelables. En lien, j'ai une seconde question également pour RTE qui s'est exprimée. Comment et sur quel budget sera dédommagé RTE de la réalisation de ces travaux ? J'ai bien compris dans la présentation globale écrite que vous nous avez transmise pour analyser ce dossier que le TURPE, le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité, compensait en tout ou partie le montant possible occasionné de ces raccords. Comment le reste est-il pris en charge ? Quelle vision économique avons-nous de ces raccords ? C'était le lien social entre la vision économique et très sociale pour que nos abonnés malgré tout, c'est tout de même le cas en France, ne supportent pas cet engouement sur les énergies dites renouvelables. Il faut qu'on reste vertueux sur la démarche. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. Je vais refaire une tournée de contributions dans la salle. Monsieur, vous aviez demandé la parole.

M. Eddie PUYJALON, Président du mouvement de la ruralité

Bonsoir, mesdames et messieurs les élus. Eddie PUYJALON. Je suis président du Mouvement de la ruralité. J'étais candidat dernièrement aux élections régionales avec plus de 104 000 voix, notamment une majorité de ruraux. Ce projet, je n'ai même pas de question, c'est un rejet tout simplement parce que j'ai déjà eu à m'opposer au projet éolien de l'estuaire porté par France Énergies nouvelles. On est en train aujourd'hui d'imposer au monde rural un développement des énergies renouvelables qui ont majoritairement un impact pour eux avec le sentiment que par rapport à cette Commission j'ai toujours un petit regret, le simple citoyen a le choix d'écouter l'industriel et de se forger lui-même une idée pour laquelle il n'est pas pris en compte. Moi-même, je n'ai pas la prétention d'avoir autant de compétences qu'un responsable comme Jean-Marc JANCOVICI qui pourrait parfaitement apporter des réponses claires à tout le moins et opposer quelques réponses aux industriels en pouvant nous parler des équilibres énergétiques en France, du choix de l'énergie décarbonée.

Si on veut lutter contre le réchauffement climatique, il faut être très clair. La France est au sommet aujourd'hui de ceux qui prônent une énergie décarbonée avec le nucléaire et l'hydroélectricité, et qu'ensuite le choix qui a été fait de développer les énergies renouvelables pour une approche plus politique ou vertueuse entre guillemets, fait qu'aujourd'hui on a une énergie qui n'est pas propre, qui n'est pas si verte que cela, qui est probablement aussi carbonée et pour laquelle les citoyens aujourd'hui, et le président de la République le disait, l'acceptabilité sociétale est rejetée majoritairement en ce qui concerne l'éolien, mais elle va le devenir par le photovoltaïque qui, comme le disait Madame la Préfète, est aujourd'hui en train de se diffuser sur tous les territoires.

Nous avons aujourd'hui des projets de couverture des lacs. Nos plus beaux lacs de la Nouvelle-Aquitaine sont aujourd'hui sur des projets photovoltaïques. Maintenant, c'est la forêt et les terres agricoles. Il me semble que si on voulait faire du social et de l'environnemental, le photovoltaïque pourrait se concevoir sur l'habitat pour faire baisser la consommation énergétique des Français et des Françaises. Je crois que ces projets industriels aujourd'hui sont avant tout des projets très juteux économiquement parlant, notamment parce que l'éolien comme le solaire, et là il y a un petit bémol sur le fait que l'on considère pouvoir passer des contrats de gré à gré, mais il n'empêche que beaucoup de subventions sont là derrière.

Le président de la République et Madame Barbara POMPILI ont dit à la cérémonie d'ouverture de l'UICN à Marseille, « Il est scandaleux, il faut arrêter la déforestation en Amazonie, c'est un scandale si on veut travailler pour le climat. » Dans ce cas, pourquoi considérons-nous qu'il est possible de déforester aujourd'hui en France des bois de pins, la forêt de la Double en mettant soit du photovoltaïque, soit de l'éolien. C'est un non-sens environnemental, économique et social.

Au contraire, il faut revégétaliser. Si on veut lutter pour garder l'eau sur nos territoires, si on veut recréer un climat adaptable qui peut stocker du carbone, servir de séquestration, de substitution, il faut un grand plan forêt. Or aujourd'hui, enlever de la forêt pour mettre du photovoltaïque est un non-sens environnemental, social et économique. C'est la raison pour laquelle mon mouvement est opposé à ce projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur, pour votre prise de position qui pourrait d'ailleurs tout à fait donner comme d'autres un cahier d'acteur puisqu'on fixe les positions.

Madame, je vous donne la parole pour une intervention. Je ne vous ai pas oublié, je vous assure.

Mme Sophie FAYE

Bonjour, Sophie FAYE. Je suis ici à titre personnel en tant que Saucataise sur la commune depuis une quinzaine d'années. Pas plus tard que ce matin, j'étais à Bordeaux Métropole pour travailler sur un projet de plantation d'un million d'arbres sur la Métropole. Elle est en train de solliciter les bailleurs, les propriétaires individuels pour rechercher du foncier et donc planter un maximum d'arbres, c'est mis en avant. Là, je me retrouve dans la situation assez schizophrénique sur ma commune d'avoir un projet d'abattre mille hectares de pins qui aident à tempérer la zone, qui ont un intérêt sur l'équilibre des nappes phréatiques, qui servent aussi effectivement dans le cadre de la sylviculture pour du bois de chauffage, pour de la construction. Comment la collectivité peut-elle soutenir un projet qui va conduire à artificialiser mille hectares dans une belle campagne ? Je ne vois pas comment on peut présenter un projet vert, écologique. Il y a là pour moi un non-sens, quelque chose d'assez ubuesque que je n'arrive pas à soutenir. Je suis la première convaincue des bienfaits du photovoltaïque, mais je ne pense pas que l'avenir sera en faveur d'énormes structures comme celle-là. Quitte à les artificialiser, je pense que

l'agglomération ne manque pas de toits, de parkings déjà bitumés sans aller détruire mille hectares de forêt. Pour moi, c'est un non-sens.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame, de votre contribution. Monsieur ?

M. Alexandre ROESCH, Délégué général du SER (syndicat des énergies renouvelables)

Alexandre ROESCH, je suis le délégué général du SER, syndicat des énergies renouvelables. Je voulais intervenir ce soir en réaction aussi à certains propos, rappeler pourquoi on a besoin d'énergie solaire selon nous aujourd'hui en France. Il a été dit qu'on avait déjà une électricité très décarbonée. Je pense qu'il faut vraiment regarder les choses de manière posée. On a besoin de produire de l'électricité solaire, éolienne également, parce qu'on va avoir besoin de plus d'électricité assez rapidement dès 2030. Une dame disait, pourquoi a-t-on besoin de ce gigawatt ? En a-t-on vraiment besoin parce qu'il faut réduire la consommation ?

Oui, on va réduire la consommation d'énergie en France. Quand on regarde ensuite les scénarios de RTE, on voit que la consommation d'électricité va continuer à augmenter. On va passer de 490 TWh à environ 600 TWh. Pourquoi ? Justement parce qu'on veut décarboner les transports, on veut décarboner la chaleur vers un transfert des usages. On va avoir besoin à court terme de plus d'électricité alors même qu'on a encore une fois un objectif d'abaisser la consommation d'énergie dans son ensemble. À moyen terme, quand on regarde 2040 et 2050, les scénarios de décarbonation, même si par exemple on prolonge une partie du parc nucléaire actuel ou que l'on réinvestit dans de nouveaux EPR, on aura aussi besoin d'électricité renouvelable. On aura besoin de quasiment 50 % d'électricité renouvelable dans tous les scénarios, même dans ceux où on reconstruit de manière assez massive de nouveaux réacteurs nucléaires.

On s'est beaucoup battu au SER pour qu'on aille chercher les surfaces déjà artificialisées. Un monsieur disait précédemment que dans la loi climat et résilience il y a un nouveau seuil qui dit qu'à partir de maintenant tous les bâtiments de plus de 500 m², Décathlon, Jardiland, tous ces bâtiments qui en général se développent dans les pourtours de ville, qu'ils soient obligatoirement équipés de dispositifs de production solaire. On s'est beaucoup battu pour cela. On s'est beaucoup battu pour que les friches industrielles puissent être reconverties, que les décharges puissent être équipées avec des sites de production solaire. Je pense qu'il faut être serein et les regarder de manière calme, ces surfaces ne suffiront pas pour répondre aux besoins qu'on a fixés, aux objectifs que la France s'est fixés, notamment dans le cadre européen où on va devoir multiplier par quatre le rythme de développement de l'éolien aujourd'hui.

Je rappelle que l'on connecte à peu près un gigawatt par an. Il faudrait connecter quatre gigawatts si on veut tenir nos objectifs. Oui, on aura besoin dans notre estimation entre 2 000 et 3 000 ha par an. Cela ne veut pas dire de surfaces à artificialiser, mais de segments au sol en complément de tous les segments qui vont se faire sur toiture ou des ombrières de parking. C'est quelque chose qui aujourd'hui est aussi, et cela a été dit, la résultante d'une analyse des coûts. Le segment au sol est aujourd'hui ce qui est le moins cher. Donc, le gouvernement a décidé dans la feuille de route énergétique, la PPE, de dire, on va faire un tiers des volumes réalisés sur les toitures et à peu près deux tiers sur le segment au sol parce que c'est tout simplement l'optimum économique pour le contribuable. C'est pourquoi on a besoin de ce gigawatt pour répondre à Madame, à court terme en 2030 et plus tard jusqu'en 2050. Un dernier point, désolé, je vois que le temps passe.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Dix secondes, Monsieur.

M. Alexandre ROESCH, Délégué général du SER (syndicat des énergies renouvelables)

La filière prend les choses très au sérieux sur la biodiversité.

On versera dans le cadre du débat public une étude que l'on a menée avec la Nouvelle-Aquitaine sur l'impact des segments solaires au sol sur la biodiversité qui montre que l'on peut tout à fait concilier les deux enjeux, merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Monsieur, vous avez demandé la parole depuis un certain temps, c'est à vous.

M. Benoist AULANIER, Vice-président communauté de communes de Montesquieu

Bonjour. Je suis Benoist AULANIER. Je suis Vice-président de la communauté de communes de Montesquieu en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et mandaté pour coordonner un travail inter commissions qui réunit les commissions des régimes hydrauliques, de transition écologique et économique. Nous sommes éminemment responsables en tant que communauté de communes qui abrite la commune de Saucats vis-à-vis de nos habitants des risques d'un tel projet, et sans vouloir faire concurrence à la CNDP et à son excellent site web qui capitalise l'information et qui organise ces débats, nous aussi à notre petite échelle collectons des informations sur notre site, sollicitant des points de vue d'expert, publiant ces informations de façon à ce que nous nous forgions notre opinion et que nous écrivions un cahier d'acteur le moment venu. Il est clair que ce projet est inédit dans sa dimension, dans ses technologies, cela a été dit, mille hectares, pour rappel ce sont 10 km², 10 km sur un 1 km, c'est considérable. Il n'y a pas de centrale photovoltaïque plus grande en Europe. Donc, le risque qui pèse et que nous voulons instruire au regard de nos habitants, il est de l'ordre des impacts effectivement sur le climat. Il est clair que le fait d'artificialiser, de couper, de raser au moins mille hectares de forêt n'est pas sans impact sur le climat. L'effet îlot de chaleur existe. La masse d'air qui sera au-dessus de ces panneaux solaires ne sera pas immobile. Nous ne sommes pas dans un lieu anodin. Les six plus grandes centrales qui existent dans le monde sont plutôt dans des zones désertiques. Là, nous sommes dans la forêt des Landes. Donc, le risque incendie est très fort. Nous avons la chance sur le massif landais de ne pas avoir connu ce que les Californiens, les Australiens, ou d'autres pays dans le monde ont connu, et on voudrait autant que faire se peut l'éviter. C'est un territoire qui a une trame bleue importante. On connaît le rôle de la forêt pour pomper les eaux pluviales et ralentir les écoulements d'eaux pluviales. Nous sommes sur un territoire, le bassin versant de la Garonne sur lequel il y a déjà eu des inondations au moment des grands épisodes pluvieux, et on voudrait s'en garantir. Nous ne sommes pas loin de vignobles prestigieux, les Pessac Léognan, pour ne pas les citer, pour lesquels il y a déjà des phénomènes de printemps précoce et de gel ou de canicules qui ont amené à griller la vigne pour lesquels on aimerait encore une fois rassurer nos viticulteurs que ce risque n'arrivera pas. Ma question ou mes questions s'adressaient au service de l'État et à Madame la Préfète...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il faut vraiment conclure.

M. Benoist AULANIER, Vice-président communauté de communes de Montesquieu

J'aimerais savoir au sujet de ces risques s'agissant de sujets inédits pour lesquels nous n'avons pas de recul scientifique, avons-nous les moyens d'évaluer ces risques à la taille de ce projet ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Vice-président. Une page de publicité, celle de la Commission, sur les questions de risques technologiques et naturels. Un atelier spécifique va être consacré à ces sujets. Je ne prends pas la place du maître d'ouvrage, je vous dis simplement comment le débat a prévu de traiter ces questions. Sur la question de l'alternative, panneaux photovoltaïques sur les toits, ombrières et espaces, nous avons un dispositif qui s'appelle l'atelier des alternatives et des scénarios dans lequel on va essayer de faire travailler ce modèle.

Nous aurons la restitution des études environnementales qui ont été indiquées, mais il faut attendre qu'elles soient complètes. Ce n'est pas la peine de présenter au public des éléments qui ne sont pas satisfaisants. Ces études intègrent un certain nombre de questions que vous avez posées sur les impacts sur la biodiversité, les impacts sur l'eau, les inondations, les impacts non seulement quantitativement, mais les impacts qualitatifs en matière d'eau, les études de sol, et puis bien sûr le bilan carbone, car il y a des plus et des moins. Est-ce bon pour le climat ? Il y aura une discussion sur la forêt photovoltaïque, controverse prévue dans le cadre des ateliers Sud Ouest. Il faut savoir ce que l'on compte. On dit défricher mille hectares, mais combien cela fait-il ?

Reportez-vous aux dossiers qui ont été mis sur les chaises. Certaines questions que vous posez sont absolument pertinentes et centrales et elles doivent être poussées, être objectivées, pardonnez le mot, mais on doit regarder très concrètement ce dont il est question, et à partir de là fournir à chacun les éléments. Vous attirez notre attention sur un certain nombre de sujets. Je ne dis pas que nous avons réponse à tout ni que l'on va créer des espaces dans lesquels il y aura des réponses à tout, il faut sans doute en rajouter, mais sachez que les questions posées ici sont vraiment très pertinentes, j'y reviendrai tout à l'heure. Là-bas, des personnes ont demandé la parole avec une certaine véhémence et c'est

logique. Pouvez-vous prendre une vague de trois ou quatre questions ? On commence par vous, Monsieur.

M. Stéphane MERIAU, Trésorier national et co-référent pour la Gironde, Génération Écologie

Merci. Je suis Stéphane MERIAU. J'ai l'honneur de représenter ce soir Génération Écologie dont j'assume la fonction de trésorier national et coréférent pour la Gironde. Ce projet nous interpelle et nous inquiète. Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'investir dans le solaire photovoltaïque et on se félicite de cette volonté d'investir sur le territoire girondin pour, je l'espère, contribuer à la décarbonation et la dénucléarisation du pays. Néanmoins, nous ne pouvons accepter à ce que l'on oppose transition énergétique et protection de la biodiversité. Il est important de rappeler que l'IPBES, dont la France est membre, pointe la déforestation parmi les trois causes...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous nous préciser ce que signifie IPBS ?

M. Stéphane MERIAU, Trésorier national et co-référent pour la Gironde, Génération Écologie

C'est un Institut international qui fait des études tous les ans sur la protection de la biodiversité. La France en est membre. C'est un peu comme le GIEC, mais pour la biodiversité.

La déforestation est pointée parmi les trois causes de l'effondrement de la masse de la biodiversité. Sur le site de Saucats, mille hectares, c'est un impact majeur. Des zones humides sont présentes qui maillent la zone. Si le projet semble prévoir d'éviter ces zones humides, elles seront isolées et seront donc fatalement impactées. Ce qu'on construit ailleurs en forêt et en bois ne fera pas revenir ce qui est détruit à cet endroit-là. De plus, on a parlé du risque incendie qui est un risque majeur. Même en faisant attention, ce risque perdure, ce sont des installations électriques, des data centers, et l'incendie d'OVH à Strasbourg est là pour nous le rappeler. Ici, et particulièrement sur le site du grand incendie de 1949 à Saucats, et à proximité d'incendies qui chaque année se renforcent sous l'effet du réchauffement climatique, le risque existe et pèsera sur les riverains et la nature.

Enfin, j'interviens aussi en tant qu'élu de ma commune, Cadaujac. Je parle sous le contrôle de notre adjoint au maire qui est à côté. Je tiens à vous faire part d'une préoccupation majeure de nos administrés. Le site choisi est à la source de deux cours d'eau, le Saucats et l'Eau blanche notamment, et notre territoire est chaque année vulnérable aux inondations sous l'effet de la montée des eaux, du réchauffement climatique, du gonflement de la Garonne, et en particulier avec l'Eau blanche. Ces inondations s'aggravent, je le disais, et votre mémoire ne traite que peu de ce risque. Tout au plus, on a prévu une étude sur la conception détaillée, mais avec mille hectares en moins ce sont des millions de mètres cubes d'eau qui ne seront plus captés et se retrouveront dans les cours d'eau qui vont donc aggraver les inondations qui sont en cours chez nous. C'est du concret. Cela a été rappelé par un autre intervenant. Des alternatives existent en Gironde. Dans sa dernière étude, l'ADEME estimait à 3,4 GWh crête le potentiel photovoltaïque en Gironde sur les surfaces artificialisées ou délaissées. Ce sont des alternatives que l'on aurait aimé voir. Pourquoi ne pas prioriser ce potentiel dans le développement du photovoltaïque sur notre territoire ? Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Y a-t-il au passage quelqu'un de l'ADEME dans cette salle ? Nobody's perfect, l'ADEME n'est pas là. Nous inviterons l'ADEME à s'exprimer sur ce sujet en particulier. Monsieur ?

M. Stéphane OBÉ, Union départementale CGT de la Gironde

Bonsoir, Stéphane OBÉ pour l'Union départementale CGT de la Gironde. Nous sommes heureux de pouvoir participer à ce débat. Nous allons également pouvoir essayer d'y contribuer à travers un cahier d'acteur et également par une action dans le débat public le 7 octobre.

Pour la CGT, nous portons une revendication et une proposition d'un mix énergétique, mais pas à n'importe quel prix, notamment la question des enjeux autour de l'énergie, nous voulons l'interroger à travers des solutions et des prismes qui veulent interroger plusieurs enjeux :

- L'enjeu sociétal que représente l'énergie, cela a été dit, mais cela doit engager des choses. L'énergie pour nous est un bien commun, un bien vital. Il doit donc être garanti par une maîtrise publique pour faire en sorte que ce bien vital commun puisse être destiné au plus grand nombre, et la question du prix et du coût de l'énergie et de son accès est primordiale.

- L'autre enjeu à interroger qui nous paraît primordial concerne les enjeux sociaux, l'impact en matière d'emplois que porte un projet comme celui-là, quel sera-t-il ? Pour nous, la question sociale et économique est importante, vous vous en doutez, pour la CGT. Quand on interroge la question de l'impact sur l'emploi, non seulement nous l'interrogeons à travers le nombre d'emplois concerné, mais également le cadre social dans lequel vont se dérouler ces emplois. À ce sujet, on a des propositions et des revendications. Il n'est pas la même chose de réaliser un travail, une production d'énergie quand on a un statut d'énergéticien comparé à celui qui peut être à un statut moindre en matière de garanties collectives.

- Les autres enjeux sont importants auxquels il faut pouvoir répondre pour ce genre de projet.

- Les enjeux environnementaux, cela a été extrêmement développé, et les questions qui se posent à travers cela sont importantes et c'est normal. Pour être en mesure également de répondre à ce prisme et à ces questions autour de l'environnement, il faut interroger la question des filières. Avec le photovoltaïque, est-on sur des filières locales, des filières internationales ? Va-t-on produire des panneaux photovoltaïques ici localement ou va-t-on aller les chercher en Chine ? La question également de la maintenance, la question du remplacement, la question de l'amont et de l'aval et du pendant des photovoltaïques est importante à interroger à travers les filières. C'est pour nous une question importante.

Ce sont beaucoup d'interrogations, beaucoup d'enjeux sont portés à travers un tel projet. Pour le moment, nous restons très interrogatifs, même sceptiques par rapport à un tel projet. Vous l'aurez compris, toutes les questions que l'on peut porter, les enjeux qui pour nous doivent recevoir des réponses, pour le moment peu de cases ont été cochées.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Je donne la parole à la dernière personne que j'ai sollicitée dans le carré.

M. Sébastien ORASIO, représentant de riverains, commune de Peyon

Bonsoir. Je m'appelle Sébastien ORASIO. Je représente plusieurs riverains de la commune de Peyon. On est voisin du lieu du projet. Cela va peut-être paraître étonnant, mais nous sommes pour. Nous sommes pour que ce projet se mette en place et je vais vous expliquer pourquoi. On voit ce qui se passe. Vous parlez tous de forêt, mais pour moi et pour mes collègues riverains, on n'est pas en face d'une forêt, on est en face de sylviculture intensive. On le voit tous les jours. Des engins arrivent tous les jours, ils font des coupes rases et des bulldozers vont venir les dessoucher. Mon fils qui a 9 ans adore voir cela, c'est super, mais ce n'est pas la forêt, ce n'est pas la forêt amazonienne, ce n'est pas la forêt de Bambi, ce n'est pas du tout cela. On parle aussi de biodiversité, c'était le titre. Sur la notion de biodiversité, c'est pareil. Il faut vous expliquer ce qui s'y passe. Ce sont des enclos de chasse sur les 2 000 ha. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais les enclos de chasse sont tout de même relativement décriés parce qu'en matière de biodiversité, c'est nul a priori. C'est de la chasse commerciale. Des gens qui viennent, qui payent 500 € le sanglier, 2 500 € les cerfs, qui viennent faire des cartons. C'est ce qui se passe à l'heure actuelle sur ce lieu. Attention, on n'est pas contre la chasse, au contraire, la chasse qui se passe dans le cadre de la fédération de chasse, qui permet en fait de répondre à un besoin d'intérêt public. Il n'y a pas de problème. Là, effectivement, on parle d'enclos de chasse. Sur la notion de biodiversité, vous comprenez qu'on est un peu abasourdi.

Le troisième point que je voulais soulever est la notion de climat. Une chose est claire, la Maison brûle, ce n'est pas moi qui le dis, il y a une urgence sur le climat. Là, on a la chance que sur Saucats un projet se monte de production d'énergies propres. Je ne comprends donc pas cette espèce de schizophrénie française où d'un côté il y a les écologistes qui veulent protéger la biodiversité, qui veulent produire de l'énergie verte. On arrive avec un projet pour le faire, il faut y aller, il faut foncer. C'est notre position en tant que riverains. On a bien compris que des questions se posaient. On a bien compris que le débat est là pour répondre à ces questions. J'espère qu'ils vont répondre à ces questions parce que nous, très clairement, n'avons qu'une peur, c'est que le projet ne passe pas. Nous rêvons de pouvoir partir travailler avec de l'hydrogène vert produit sur site pour aller à Bordeaux. C'est cela que nous voulons. En tout cas, je parle pour les riverains qui sont dans la même optique que nous, je ne parle pas pour l'ensemble des Saucatais. On a vu que des Saucatais étaient contre, mais sachez qu'il y a des gens qui sont pour ce projet. Il y aura peut-être des aménagements à faire. D'ailleurs, on réfléchissait au niveau de certains riverains et d'associations qu'on a eu l'occasion de rencontrer. Pourquoi ne pas en profiter pour faire une espèce d'écolieu où on pourrait partir de cette dynamique verte pour faire de la formation sur l'écologie forestière. Je suppose que c'est peut-être aussi le bon moment de voir avec vous s'il y a d'autres possibilités de mettre en place ce genre de choses. Pour l'instant, on a

essentiellement entendu des associations, des politiques, peu de gens qui vivent sur place. J'espère que j'aurai apporté ma modeste contribution à ce débat.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Je vais tout de même poser une question aux amis qui animent le débat en visioconférence, et ensuite je vous donnerai la parole. J'arrive à tenir les promesses que j'ai faites. Soyez patients et soyez-en remerciés. Dominique, peux-tu nous dire si des questions voisines, semblables ou complémentaires sont posées ? Pour votre information, il nous reste à peu près une demi-heure, quarante minutes. Le maître d'ouvrage va répondre. Je crois que c'est bien tout de même de prendre la température, qu'on regarde, qu'on ait des éléments. Dominique, que pouvez-vous nous dire ?

Mme Dominique SIMON, Membre de la CPDP

Il y a d'autres questions. Plusieurs questions viennent de Monsieur BANDERRA. On est en train d'essayer de vérifier si on peut le joindre parce qu'on est pris un peu au dépourvu. Sinon, je peux relayer une question de Madame Angélique BACCOLINI qui est Présidente de l'association Biodiversité girondine. Je parle en son nom parce qu'elle a des conditions techniques qui l'empêchent d'utiliser sa caméra.

Voici sa question, « *Je m'interroge sur la déformation du paysage. Cela ne s'inscrit pas du tout dans le paysage de pins maritimes. En ce qui concerne le choix de déboiser pour ensuite artificialiser, je trouve également que c'est un non-sens. Autant changer de projet et planter une forêt de feuillus, cela aurait beaucoup de sens et d'un point de vue environnemental et pour la biodiversité surtout que l'on sait que chaque bout de terrain est précieux dans notre univers artificialisé. La biodiversité est dans un déclin profond.* »

C'est donc sa contribution sous forme de question ou une question sous forme de contribution d'Angélique BACCOLINI.

Je vois que Monsieur BANDERRA est prêt à prendre la parole. Il faut juste qu'il branche son micro.

M. BANDERRA

J'avais une question assez proche de celle de mon collègue de visioconférence. Ma question porte sur l'envergure de compensation. La compensation devrait s'effectuer sur des parcelles déjà classées nature, bois et forêt si j'ai bien compris qui ont subi des tempêtes, qui sont actuellement en coupe rase, vous me dites si je me trompe. Ce seraient des parcelles qui sont déjà à vocation forestière et qui sont de toute façon vouées à la repousse ou au reboisement. Je me demandais pourquoi les compensations ne seraient pas d'une autre envergure que celle proposée. Pourquoi s'arrêter simplement à une compensation fixée par l'État ? Pourquoi ne pas créer ou recréer sur la friche des bitumés, créer des zones forestières, en recréer là où il y en avait avant que ces zones deviennent des friches ? Je trouve un petit peu dommage qu'on s'arrête à ce qui est fixé par l'État. Est-ce que ce serait envisageable ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

La parole est à Monsieur de nouveau dans la salle. Ensuite, on verra la façon dont les maîtres d'ouvrage vont répondre aux questions posées et aux observations. Puis une dernière vague de questions et nos participants seront libérés.

M. Philippe HELAINE, Association écologiste pour le nucléaire

Philippe HELAINE, Association écologiste pour le nucléaire. Il faut tout de même rappeler une évidence. Notre production d'électricité en France est largement décarbonée. Cela fait plus de trente ans que ça dure, et cela surtout grâce au nucléaire. La France à cet égard est le bon élève de la classe européenne. Oui, nous sommes le pays qui émet le moins de CO₂ par tête en Europe. Ce qu'il fallait rappeler au plan national nous amène maintenant au plan régional. Notre production d'électricité en Aquitaine vient principalement de la centrale du Blayais. Ce sont tout de même quatre réacteurs. Cette centrale a fait ses preuves. C'est une centrale qui prend beaucoup moins d'espace au sol que les fameux mille hectares de Saucats, beaucoup moins, qui représentent plus de 100 % de la consommation d'électricité de la Nouvelle-Aquitaine. C'est cette centrale qu'il faut préserver, développer. Elle n'est pas vétuste cette centrale. Elle a été régulièrement renouvelée. En ce moment, elle est régulièrement renouvelée. Il faut la faire durer même au-delà de l'année 2040, jusqu'en 2050. Elle peut très bien durer jusque-là parce qu'elle est très bien entretenue. C'est pour cela que ce projet à Saucats de mille hectares, le projet

Horizeo est absolument néfaste. Il faut y renoncer. C'est contre la biodiversité. Gardons la prééminence du nucléaire. C'est beaucoup plus écologique que de se lancer dans cette folie à Saucats.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. La position est claire, nette et précise. Monsieur, la parole est à vous. Pour information, l'atelier des scénarios dont je parlais tout à l'heure va exactement travailler sur les sujets dont on vient de parler. Si on ne fait pas le gigawatt à Saucats avec Horizeo, peut-on le faire sur des toits ? Peut-on compter sur le nucléaire pour y répondre comme vous l'avez dit ? Y a-t-il d'autres hypothèses ? On va travailler sur ces sujets de façon à ce que le décideur ait l'ensemble des éléments en main. C'était pour vous dire que là encore des questions qui sont posées ne seront pas appelées à passer sous la table.

M. Yvan BERTHET, Citoyen

Yvan BERTHET, citoyen. Je suis sur Bordeaux. Je suis très engagé pour la défense du climat et de la biodiversité. En gros, tout ce débat me passionne, mais ce soir je pense que c'est un peu tôt. Il y a eu de nombreuses interventions qui vont tout à fait dans le bon sens. Le débat ne fait que commencer, je ne vais donc pas en rajouter. L'intervenant précédent a parlé du nucléaire. En effet, c'est peu abordé. C'est la première question et la dernière question. Il y a 1 000 MW là. Il y a un foisonnement de 20 % avec le photovoltaïque. Le dossier n'est pas tout à fait très clair avec des gigawatts, des gigawatts/heure. Il y a des comparaisons à faire par rapport au nucléaire en particulier parce que cela pourrait être une compensation. On fait un ou deux parcs comme celui-là et on ferme une tranche du Blayais. Je provoque l'intervenant précédent. J'arrête là-dessus. Je suis un peu étonné aussi que ce soir dans les intervenants, il me semblait que la mairie de Saucats était acteur du projet. Monsieur le Maire est là, je ne le connais pas du tout. Comme il y avait des riverains de communes qui s'expriment, je suis donc un peu étonné, Monsieur le Maire de Saucats pourrait-il prendre la parole pour donner sa vision du projet ? Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Je rappelle simplement que la deuxième réunion se passera à Saucats. On a réservé d'une certaine façon un peu nos forces pour cela, mais si Monsieur le Maire de Saucats veut prendre la parole, il n'y a pas de souci. Nous prenons une dernière question et je proposerai aux maîtres d'ouvrage une façon de réagir à cet ensemble de questions. Un débat public où il y a moins de vingt personnes qui interviennent et donnent une opinion, cela n'existe pas, ce n'est pas possible. J'ai fait mon travail. On prend l'ambiance.

M. Thibaut CHANCY, Élu municipal

Bonjour à tous, Thibaut CHANCY. Je suis un élu municipal dans Les Landes, pas très loin d'ici non plus. Le débat est fort intéressant. J'avoue avoir des doutes sur, est-ce que je suis pour ou est-ce que je suis contre ? Il y a des arguments que j'ai du mal aussi à comprendre. Aujourd'hui, je vois que Monsieur le Maire est pour. Il y a eu adoption à l'unanimité par le Conseil municipal il y a quelques années. Il y a eu des élections dernièrement. Monsieur le Maire a été réélu, il me semble. Je me dis de mon point de vue extérieur que les habitants de Saucats ont l'air globalement pour aussi.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On ne sait pas.

M. Thibaut CHANCY, Élu municipal

Il semble. C'est l'avis que j'ai là-dessus. Après, il y a de la production d'énergie. On a besoin de nouvelles énergies, de plus en plus d'électricité. On consomme de plus en plus même si on veut réduire, et on doit réduire notre consommation, mais on consomme tout de même plus. Il y a de plus en plus d'habitants. J'avais une question du point de vue de la biodiversité. Un reboisement est prévu. Aujourd'hui se pose la question de la diversification des essences d'arbres dans les forêts. Loin de moi, d'opposer sylviculteurs et cette diversification des essences d'arbres. Aujourd'hui, dès qu'il y a une tempête, le massif forestier tombe globalement dans sa grande majorité. À chaque fois, il faut replanter. C'est du bois qui est perdu aussi. Ne pourrait-on pas profiter de ce projet qui a l'air innovant pour innover encore plus et lancer peut-être cette expérimentation de cette diversification des essences d'arbres pour permettre aussi aux sylviculteurs de pouvoir travailler, d'avoir du bois à travailler ? On sait aujourd'hui que ce secteur est en grande tension, notamment à la suite de la reprise du Covid, les scieries manquent de bois. Les prix s'envolent. On a donc aussi besoin de bois. Ne pourrait-on pas tenter cette expérimentation ? C'est venu dans le débat public à un moment lors des dernières élections locales. Ne pourrait-on pas en profiter pour aller dans ce sens ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. Nous allons passer à la dernière fournée de questions, je ne vous ai pas oubliés.

M. Nicolas DEFRENNE, Directeur général de SOREN

Bonjour. Je suis Nicolas DEFRENNE, Directeur général de SOREN, l'éco-organisme en charge de la collecte.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

On ne vous entend pas bien.

M. Nicolas DEFRENNE, Directeur général de SOREN

Bonjour. Je suis Nicolas DEFRENNE. Je suis Directeur général de SOREN. C'est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du territoire français. Je voulais intervenir parce que j'ai entendu des questions qui abordaient indirectement la notion de l'aval. Un monsieur a parlé un petit peu plus tôt des terres rares. Je voulais déjà dire qu'il n'y a pas de terres rares dans les panneaux photovoltaïques. C'est un élément important puisqu'on parle beaucoup de l'impact environnemental ce soir. Je voulais aussi préciser que le photovoltaïque est le moyen de production d'énergie renouvelable le plus recyclable de tous. Les énergies renouvelables de manière générale ont fait un travail particulier sur l'impact de leur fin de vie et le photovoltaïque est sans doute le plus exemplaire. Aujourd'hui, on a des taux de valorisation de près de 95 %. Les territoires solaires comme la Nouvelle-Aquitaine bénéficient justement des retombées de ces développements qui vont plus loin que simplement la production d'électricité puisque dès l'année prochaine on va avoir la construction d'un centre de recyclage à côté de Bordeaux à Saint-Loubès à une dizaine de kilomètres d'ici. Ce sont justement de grands chantiers comme ceux dont on parle aujourd'hui qui permettent le développement de ces industries qui créent de l'emploi, qui créent de la valeur sur les territoires et qui créent aussi une matière première secondaire qui peut être réutilisée par les industriels locaux. Donc, au-delà même du projet de production électrique, vous avez des bénéfices qui peuvent être assez importants et la taille de ces projets est importante pour nous, car elle permet de garantir les volumes à traiter en fin de vie, et de créer sur les territoires six nouvelles unités. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur. Les deux autres personnes, Monsieur ?

M. Philippe BARBEDIENNE, Président de la SEPANSO Gironde

Bonsoir. Je m'appelle Philippe BARBEDIENNE. J'ai plusieurs casquettes. Je suis à la fois responsable de la SEPANSO Gironde, mais je suis également forestier, amoureux de la forêt. J'ai quelques petites connaissances en biodiversité puisque j'ai siégé pendant une quinzaine d'années au Conseil national de protection de la nature. J'entends toute cette présentation formidable, plus verte que verte, mais il n'empêche que la forêt a tout de même des fonctions supérieures, je crois, à une usine photovoltaïque dans tout un tas de domaines. D'abord, elle fixe effectivement du gaz carbonique et le stocke dans le sol. C'est une chose. Un deuxième effet sur le carbone que compte la forêt, c'est la production de bois. Le bois se substitue dans les bâtiments, dans la construction à d'autres matériaux qui eux sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre pour leur fabrication. Je pense notamment au ciment, au béton et aux aciers. Le bois a un rôle secondaire très important à ce sujet parce que cela évite d'émettre des gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour ces matériaux de construction. Il n'y a donc pas uniquement la fixation du carbone dans le sol ou dans le bois.

La forêt a d'autres fonctions. Elle a une fonction du point de vue de la filtration de l'atmosphère. Cela dépasse les limites de l'enclos. Les gens de la Ville de Bordeaux profitent aussi de l'air purifié par la forêt de Saucats. Différents intervenants l'ont rappelé, la forêt a aussi une fonction en matière de régulation de l'eau, purification de l'eau. Les panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine avec une énergie fortement carbonée, transportés par bateaux qui brûlent aussi des combustibles fossiles n'ont pas cette fonction. Je crois qu'il faut tout mesurer. La SEPANSO, l'association dont je préside la section girondine est tout de même favorable aux énergies renouvelables, car on est conscient de tout ce qui a été dit au départ et on est conscient de l'urgence climatique, mais il y a également une urgence biodiversité, cela a été rappelé précédemment. La biodiversité s'effondre partout en France. On assiste à une érosion des territoires naturels puisqu'on artificialise environ l'équivalent d'un département français tous les sept ans. Je pense que c'est totalement incongru de poser des panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie sur des espaces naturels. Cela annihile, cela annule, l'effet bénéfique de ces énergies renouvelables. J'ai entendu un intervenant qui disait, on manque d'espaces

artificialisés pour installer les panneaux. Je dis chiche, commencez par installer vos panneaux sur tous les espaces artificialisés. Quand il n'y aura plus de place sur les espaces artificiels, à ce moment-là, on examinera avec un peu plus de bienveillance l'installation sur des milieux naturels, mais vous commencez à l'envers. Vous commencez par le moins cher, par le plus rentable, par le plus facile, et puis vous laissez ce qui est moins intéressant aux générations futures. Commencez donc par installer votre énergie sur les espaces artificiels, ce sera beaucoup plus vertueux et ce sera plus favorable dans tous les domaines. Je termine sur la biodiversité. Si on croit que la biodiversité se limite aux sangliers et aux cerfs, il faut changer de lunettes. Il y a des choses plus petites qui sont très intéressantes dans les milieux naturels et ce n'est pas parce que c'est une chasse gardée qu'il n'y a pas d'espèces d'insectes, d'oiseaux, de micromammifères qui vivent aussi dans ce milieu. Je l'ai vu la semaine dernière. C'est un milieu assez intéressant. Il y a beaucoup de grandes zones ouvertes, et il y a des choses très intéressantes. Donc, il ne faut pas croire que parce que c'est chassé ce n'est pas intéressant. J'ai terminé, excusez-moi.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur ?

M. Frédéric DESCHAMP, ancien ingénieur dans le pétrole, retraité

Bonsoir, Frédéric DESCHAMP, ancien ingénieur dans le pétrole, retraité. Je partage ce qui a été dit sur l'énergie nucléaire. Je voudrais tout de même rappeler que le GIEC dans toutes ses solutions, tous ses scénarios nous disent qu'il faut multiplier l'énergie nucléaire au niveau mondial de l'ordre de dix. Bien sûr, en France, on ne va pas multiplier par dix le nucléaire, mais on pourrait au moins arrêter de se tirer une balle dans le pied et de fermer des centrales.

Par ailleurs, j'ai entendu que le fameux data center allait être alimenté à 100 % en énergie renouvelable. Je me pose la question. Va-t-il s'arrêter le soir ou s'il va tourner la nuit ? S'il tourne la nuit, où va-t-il trouver l'énergie renouvelable ? Peut-être dans l'énergie hydraulique, mais à ce moment-là, on va déshabiller Pierre pour habiller Paul. Ensuite, je ne vois pas pourquoi on mélange un data center avec des panneaux solaires. On peut séparer les deux business. Je vois l'intérêt économique pour Engie. D'ailleurs, je me porte volontaire pour traiter les mégawatts chez Engie parce qu'il y aura un beau petit jeu d'optimisation du trading et au bout du bout ce sera EDF, le mouton EDF, qui va continuer à être tondu même s'il n'a plus beaucoup de laine.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur, pour votre position qui est extrêmement claire. Là encore, on fera travailler les scénarios du nucléaire. D'une façon générale, sur l'ensemble des questions posées, on va essayer, on n'est vraiment qu'au début du début, d'examiner la réalité de tout cela, y compris la question qui a été posée. Quelle est la réalité de la forêt de Saucats ? On a entendu des opinions un peu contradictoires. On a dit, c'est un terrain de chasse, mais non il faut rester dans ces espaces que l'on considère comme totalement industrialisés, il y a de la biodiversité. On va essayer de regarder cela d'un peu plus près, de regarder ce que cela consomme réellement. On va regarder le bilan carbone. On va faire tourner les scénarios. C'est vraiment très important de comprendre qu'on est au début de ce débat et qu'on va aller un peu plus loin. Je crois qu'on a fait le tour des questions.

Il y a différents types de questions. Des prises de position ont été données, elles sont là, dont je dirai quelques mots tout à l'heure parce qu'elles décrivent un peu un paysage un peu global. Il y a des questions plus précises, plus pointues, très concrètes du type de celles initialement posées par le Président DELESTRE sur les sommes versées par l'État, et puis d'autres questions. Il est important aussi de répondre à ces questions. Il y a des questions un peu intermédiaires, un peu globales. Vous avez la parole en sélectionnant dans la masse des vingt-quatre questions posées ou des observations qui ont été faites, celles que vous souhaitez. On sera évidemment vigilant au fait qu'il y ait une réponse à la totalité à ce moment-là ou un autre des questions qui ont été posées. Elles ne sont pas tombées dans l'oubli.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est un drôle d'exercice que vous nous demandez parce qu'il y a eu beaucoup d'interventions et beaucoup de questions qu'on a essayé de noter et on va essayer de répondre à certaines d'entre elles, à un maximum. Je ne sais pas combien de temps vous allez nous accorder.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Un quart d'heure.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Un quart d'heure.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

À trois minutes par question, vous voyez à peu près ce qu'on va faire. Je plaisante !

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Je vais commencer par deux questions que j'avais notées où la réponse est très simple et directe. Une question posée à distance demandait si les contrats d'achat d'électricité dits PPA ne feraient pas in fine aux appels d'offres de la CRE. La réponse est non. C'est un projet qui doit trouver ses clients à 100 %. Cela fait partie de l'équilibre économique du projet. Ce n'est pas uniquement développer et construire, c'est également trouver les clients. C'est pour cela que le projet se doit d'être compétitif parce qu'aucun client n'achètera une électricité qui ne serait pas compétitive.

La deuxième réponse rapide concerne la surface du projet. Je pense que cela a été dit aussi bien par Rosaline CORINTHIEN que par Xavier BARBARO, c'est bien mille hectares et non deux mille hectares. C'est vrai que l'on a une aire d'étude de deux mille hectares. Donc, on a étudié deux mille hectares, cela a été dit. Le choix qui a été fait il a été dit aussi, nous n'installerions pas de panneaux sur mille hectares. Donc, il en reste effectivement mille.

Un sujet est revenu plusieurs fois auquel je vais répondre avant de passer la parole à d'autres personnes. Il concerne les sites artificialisés et la priorité qu'il faudrait donner aux sites artificialisés, et même le fait qu'on n'irait pas sur les sites artificialisés. Donc, je voudrais dire que ce n'est pas la réalité. Aussi bien Engie que Neoen ont des projets sur des sites artificialisés. Ils y travaillent.

Je vais juste vous donner l'exemple qui va nous amener sur un autre sujet du groupe Engie. On a une filiale que certains connaissent sans doute, Reservoir Sun, qui ne fait que de la toiture, des ombrières, que du site artificialisé. Ce sont 70 personnes qui travaillent exclusivement là-dessus. Ils arrivent en travaillant beaucoup à une cinquantaine de mégawatts de mise en service annuelle. Ils ont un objectif ambitieux de 100 mégawatts par an. Le tarif des projets qu'ils mettent en service est à peu près deux fois celui que nous visons dans le cadre d'Horizeo, et ces tarifs sont évidemment subventionnés. Cela veut dire que là on vise un prix entre 40 et 50 euros, ils sont entre 80 et 90 euros le mégawatt heure, et cela, c'est le contribuable qui le paye. Une des particularités de notre projet est de ne pas faire appel à ces subventions.

Pour vous montrer combien c'est effectivement, et vous l'avez dit tout à l'heure, compliqué de faire des projets en sites artificialisés, le projet moyen qu'ils font ce sont des projets de 200 KW. Ceci veut dire qu'il faut faire 5 000 projets de ce type pour arriver à un gigawatt. On ne dit pas qu'il ne faut pas les faire, et c'est ce qu'ils s'attèlent à faire, et c'est une société parmi d'autres, mais je vous parle de celle que je connais. On voit bien que pour atteindre les objectifs qui ont été rappelés, cela ne peut pas suffire. Donc, on pense qu'il faut faire effectivement plusieurs types de projets, dont Horizeo.

Pour finir sur ce sujet, j'ai aussi entendu qu'il y avait un potentiel très grand, et je n'ai plus le chiffre en tête, de sites artificialisés en Nouvelle-Aquitaine, et plus particulièrement en Gironde, un potentiel de 3,3 GW en Gironde. Je vous invite à lire un document que nous n'avons pas écrit. C'est un document qu'a mis en ligne à la fin juin la Préfecture de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'appelle Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine. Je cite, « *Les dernières études réalisées par l'ADEME, le CEREMA et les services de l'État permettent d'estimer qu'entre un tiers et une moitié des objectifs du SRADDET pourraient être réalisés sans consommation de terres naturelles agricoles et forestières.* » » Cela veut dire en réalité, quand on revient aux chiffres, après mise à jour des études, le potentiel sur sites artificialisés en région Nouvelle-Aquitaine est inférieur à 3 GW. Cela veut dire, je pense aussi qu'il faut les deux types de projets, que ce serait bien d'arriver à réussir ces 3 GW, mais il en faut trois autres. On pense que le terrain d'Horizeo, on pourra le développer, on aura plus de temps, est propice pour cela.

Je voudrais laisser la parole maintenant à Monsieur le Maire de Saucats, à Mathieu LE GRELLE également pour parler des boisements compensateurs à RTE, car il y a eu des questions. On va essayer d'en traiter un maximum. Monsieur le Maire ?

M. Bruno CLEMENT, Maire de Saucats

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais juste prendre la parole deux minutes parce que j'ai été interpellé par plusieurs personnes. Je rappelle la chronologie des faits, ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit parce que vous avez inversé. Il y a eu des élections municipales en mars 2020 où nous avons été réélus, j'ai été réélu à la tête d'une nouvelle équipe municipale et nous avons délibéré le 13 novembre 2020, donc après les élections. Nous n'avons pas été réélus sur une opposition. La délibération du 13 novembre 2020, je vous engage à aller sur le site de la commune, je vous la résume, suite à la présentation du projet qui a été faite par Engie, Neoen et RTE, à plusieurs reprises nous avons posé des questions extrêmement pointues sur le data center et l'électrolyseur particulièrement ainsi que sur les matériaux recyclés, d'où viennent-ils ? Où vont-ils ? Nous avons délibéré par un accord de principe favorable à l'unanimité, vous avez raison, un accord de principe favorable. Dans la même délibération, le Conseil municipal m'a autorisé à saisir la Commission nationale du débat public parce qu'il y a des questions sur le projet, des questions qui n'ont pas été toutes résolues. Des études sont en cours. J'avais juste trois points :

Le premier, c'est tout ce qui concerne les études environnementales, impacts faune et flore. C'est dans les études qui sont obligatoires au niveau réglementaire, celles qui sont donc menées en ce moment, et elles nous donneront les réponses.

Nous avons pointé du doigt deux préoccupations majeures. Je voudrais faire référence à mon collègue, Vice-président, Monsieur AULANIER, puisque je suis moi aussi Vice-président de la communauté de communes, j'ai planché pendant toute une soirée devant l'intercommission sur ce sujet, et j'ai bien dit clairement qu'il y avait deux préoccupations majeures dont nous étions parfaitement conscients, le risque incendie et le risque inondation.

Nous savons très bien que la forêt est quadrillée par des fossés qui sont des fossés d'assainissement, c'est pour cela que les pins ont pu être plantés parce que les terres ont été assainies avant. Ces fossés d'assainissement atterrissent, soit dans l'Eau blanche qui coule à travers Léognan et qui va vers Cadaujac et le Saucats qui traverse Saucats, mais surtout qui impacte parce que le terrain est beaucoup plus plat sur la commune de La Brède et la commune d'Isle-Saint-Georges. Il est hors de question que ce projet n'aggrave ni le risque incendie ni le risque inondation.

Je leur ai dit trois, quatre, dix fois. Si je ne leur ai pas dit dix fois, je ne l'ai pas dit une fois.

Nous, élus de la commune, ne voulons pas que ces deux risques soient aggravés. Je voudrais rassurer les habitants de Cadaujac, les habitants de ces communes. Nous ne prendrons pas cette responsabilité parce que ce serait de l'irresponsabilité.

Donc, pour les questions environnementales, l'impact sur la faune et la flore, ce sont des études obligatoires, elles sont réglementaires, imposées par l'État qui vont donner les réponses aux questions que l'on se pose. C'est très important parce que nous n'avons pas l'expertise non plus, c'est pour cela que nous avons demandé à saisir la Commission nationale du débat public. Je ne voudrais pas être plus long parce que c'est du temps de parole qui est enlevé aux porteurs de projet. Je vous remercie.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Monsieur le Maire, vous aviez une autre question sur le site sur le fait d'être à la source de deux cours d'eau.

M. Bruno CLEMENT, Maire de Saucats

Oui, parce que sur le site il y a l'Eau blanche qui coule vers Léognan et le Saucats qui prend sa source pas loin qui coule vers Saucats et La Brède. Ce site, les fossés d'assainissement comme je l'ai dit se dirigent soit vers l'Eau blanche à 20 % et à 80 % vers le Saucats. Je voudrais terminer sur une chose. Si nous sommes ici ce soir, s'il y a le débat public, s'il y a ce projet, comme cela a été dit tout à l'heure et je voudrais renforcer cela, c'est parce qu'il y a un poste énergétique RTE sur la commune dont la capacité disponible est unique non seulement dans le massif forestier, mais également en Nouvelle-Aquitaine. Donc, je voudrais être un peu à rebours de ce qui a été dit tout à l'heure. Pour nous, ce projet ne doit pas être la matrice de la politique énergétique du reste du pays parce que c'est exceptionnel. C'est l'exception. Ce site n'existe pas ailleurs en Nouvelle-Aquitaine. Donc, il faut bien prendre cela en considération. C'est l'opportunité comme l'a dit Monsieur ARCHIMBAUD, Monsieur le Président, l'opportunité existe, mais elle est unique. Est-ce qu'on la saisit ou pas ? C'est la question.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

J'en profite, et je rendrai le temps qui s'écoule du maître d'ouvrage, pour dire que la procédure est la suivante, et vous avez eu l'intelligence de le faire, je tiens à vous en remercier, le débat public va se

mener et je passe sur les modalités du plan local d'urbanisme, ensuite c'est seulement sur la base des orientations, des conclusions et des observations du débat public que les habitants pourront discuter de la nécessité ou de l'opportunité de réviser ce PLU.

M. Bruno CLEMENT, Maire de Saucats

Je préciserai une chose. Dans la continuité du débat public, avec toutes les études et les conclusions de Monsieur ARCHIMBAUD et de la Commission particulière du débat public, nous aurons une discussion finale avec les habitants par l'intermédiaire de réunions publiques, des applications de démocratie participative. Nous ne prendrons notre décision qu'à la fin.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Je vous rends la parole. Vous avez 45 secondes supplémentaires. Il vous reste encore six minutes.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Merci. Je voulais donner la parole à RTE pour qui il y a eu deux questions et ensuite à Mathieu sur les boisements compensateurs.

M. David SERVANT, RTE

Merci. Il y a eu une première question de la part de Monsieur ROUSSEAU du CESER concernant le financement du raccordement. Le raccordement est financé à 100 % par Engie et Neoen. Je précise aussi que Engie et Neoen sont redevables de la quote-part du schéma régional de raccordement des énergies renouvelables en dépit du fait que ce raccordement ne nécessite pas de renforcement de réseau. Ils vont participer au financement du renforcement du réseau de la région pour l'accueil des énergies renouvelables sur le territoire régional.

Il a posé une question aussi sur le TURPE. Si le TURPE est mentionné...

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Il faut expliquer en un mot ce qu'est le TURPE.

M. David SERVANT, RTE

En un mot, c'était pour dire qu'il ne finançait que la maintenance. C'est la maintenance de l'ouvrage qui appartiendra au réseau public de transport. Cette maintenance sera financée par le TURPE. Ce n'est que cela.

Le deuxième point concerne une question de Monsieur VIGUIER concernant le fait de centraliser la production en un seul lieu. Intégrer dans le système électrique un gigawatt est quelque chose qui est notre métier habituel, que l'on sait faire. Le réseau électrique est résilient aux aléas météorologiques. Donc, venir concentrer un gigawatt sur le même site ne présentera pas de risques particuliers pour le système électrique. J'ai terminé.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Je vous en prie.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Il y a eu plusieurs questions sur la compensation, notamment les boisements compensateurs et également sur les subventions accordées liées aux tempêtes. Effectivement, le groupement forestier qui est un gros groupement forestier qui possède plus de 8 500 hectares de sylviculture a touché sur ce groupement forestier du Murat de 2 500 hectares, c'est un peu plus grand que l'aire d'étude que nous étudions, a touché 2,2 millions d'euros d'aides au travers des deux tempêtes. Il y a un engagement du propriétaire à rembourser intégralement ce qui aura été perçu. Aujourd'hui, les modalités ne sont pas définies avec les services de l'État, il n'est pas évident de rembourser des aides perçues. Elles seraient d'augmenter la compensation au travers du coefficient multiplicateur des boisements compensateurs. C'est un moyen de rembourser les aides.

Il y a eu d'autres questions plus particulièrement sur les boisements. Je rappelle que l'on est ici sur une exploitation sylvicole dont les coupes rases sont organisées tous les vingt-huit ans. C'est le plan simple de gestion qui le prévoit. C'est un plan qui est validé d'ailleurs par les services de l'État et par la profession sylvicole pour planifier la production vis-à-vis des usines. Aujourd'hui, sur la parcelle, sur les 1 965 hectares précisément, on a environ 1 000 hectares qui sont soit en coupe rase, soit avec de jeunes pins de moins de trois ans. Cela fait le lien aussi avec le pompage de l'eau. On a déjà aujourd'hui

mille hectares qui sont d'âge mature et qui pompent l'eau, c'est un sujet préoccupant qui a déjà été évoqué plusieurs fois. On ne connaît pas aujourd'hui l'implantation définitive du projet Horizeo, les études sont en cours. Il est prévu des boisements compensateurs dont les porteurs de projet se sont engagés sur un minimum de 2 000 hectares physiquement à replanter. Il existe aujourd'hui deux formes de compensation, soit une forme physique en travaillant avec les services de l'État par rapport aux critères d'éligibilité, et c'est l'État qui fixe les zones à reboiser, soit il existe une deuxième solution à caractère financier, une contribution financière au fonds de compensation du bois et de la forêt. Nous ne connaissons pas aujourd'hui, le projet n'en étant qu'au début, ce coefficient multiplicateur, mais les porteurs de projet, Engie et Neoen, ont cette volonté au minimum de reboiser 2 000 hectares physiquement de pins maritimes, mais pas uniquement. Nous avons longuement échangé avec la profession sylvicole. Il se dégage une volonté de diversifier les essences. Nous sommes tout à fait disposés en lien encore une fois avec les services de l'État parce qu'il s'agit d'une filière économique derrière au travers de la transformation du pin, il s'agit donc de concilier biodiversité et production de bois. Je vais passer la parole à Lisa pour les enjeux de biodiversité et photovoltaïque.

Mme Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

Bonsoir. Je vais juste rapidement rappeler une étude qui a été réalisée sous l'égide de la Région, du SER et d'ENERPLAN. Ce sont des bureaux d'études qui ont analysé tous les suivis de biodiversité réalisés sur des parcs et qui concluent à un effet positif d'installations de parc en milieu sylvicole. On passe en effet d'un milieu qui est boisé à un milieu ouvert où on peut avoir une augmentation de la biodiversité. Bien entendu, cela sous-entend d'avoir mené en amont des études écologiques sérieuses qui identifient les sensibilités environnementales et qui permettent l'aménagement d'un projet photovoltaïque sur les espaces qui sont compatibles avec un tel projet, et donc on peut vraiment avoir une biodiversité intéressante, une augmentation de zones humides dans certains cas si les conditions du site le permettent.

M. Bruno HERNANDEZ, Directeur projet Horizeo, Engie

Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, je voudrais laisser la parole à une personne qui est dans la salle qui n'a pas encore pu l'avoir, il s'agit de Rémi HEURLIN qui représente la Banque des territoires. C'est le dernier partenaire qui a rejoint le projet et qui aurait aussi quelques mots à vous dire.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Nous allons l'écouter et ensuite je dirai quelques mots parce qu'il est l'heure et il est temps de rentrer chez nous. Je vous en prie, Monsieur.

M. Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint Nouvelle-Aquitaine, Banque des territoires

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être très rapide. La Banque des territoires qui est la projection territoriale de la Caisse des Dépôts est un établissement public qui est partenaire du projet au côté d'Engie pour la partie parc photovoltaïque. Pourquoi est-on dans ce projet ? On est un acteur de la transition énergétique de notre pays et on a à cœur d'accompagner les collectivités, l'État, même les objectifs européens en matière de transition énergétique.

Pour nous, cela veut dire deux choses. Je vais répondre à des questions qui ont pu être posées. Cela veut dire agir d'abord et avant tout sur les consommations d'électricité, réduire les consommations d'électricité. On est premier financeur du logement social en France. On est donc le premier financeur des économies d'énergie par la rénovation dans le parc social. On prête également aux collectivités, aux hôpitaux et aux universités pour qu'ils réduisent leur consommation d'énergie par des travaux.

Cela veut dire une deuxième chose. On est acteur de la production d'énergies renouvelables au niveau national. Les projets dans lesquels on est représentent 7,6 GW, dont 1,5 GW de photovoltaïque, et rien qu'en Nouvelle-Aquitaine, on est présent dans vingt parcs différents photovoltaïques et éoliens. On est dans de petits projets, de très petits projets. On vient accompagner des sociétés d'économie mixte locales avec des collectivités parties prenantes pour faire de petits projets photovoltaïques sur la toiture d'une école, sur des terrasses, des ombrières. On est dans des projets moyens au côté de développeurs énergéticiens, et on est également potentiellement dans ce gros projet parce qu'il nous semble qu'il faut jouer sur toutes les échelles.

Je voudrais indiquer un complément sur un sujet qui a beaucoup été évoqué ce soir, les friches. Pourquoi ne fait-on pas que sur les friches ? Il y en a un peu partout. Tout le monde a bien en tête un endroit qui a l'air vaguement délaissé. Cela tombe bien, on en fait. On a été un des premiers acteurs en Nouvelle-Aquitaine avec un énergéticien du Lot-et-Garonne à intervenir sur une friche industrielle.

C'était à Tonneins. On l'a fait. On n'est pas très loin d'ici. Excusez-moi, je m'oriente très mal, à 3 km d'ici, vous avez la plus grosse centrale photovoltaïque d'Europe sur décharge en zone urbaine. Elle fait 60 hectares. On l'a développée à parité avec un autre énergéticien. Elle va ouvrir et délivrer ses premiers électrons dans quelques semaines. On sait le faire et on a à cœur de le faire. On en connaît l'intérêt. On en connaît aussi les limites. Toutes les zones artificialisées ne se prêtent pas au photovoltaïque ni à toute autre production. Certaines sont trop loin pour être raccordées ou alors pour le faire avec un coût pour le contribuable qui serait exorbitant. C'est pourquoi on soutient et on est partenaire du projet Horizeo parce qu'il est innovant, parce qu'il mène beaucoup de briques, parce qu'il a des impacts sur le territoire et parce qu'il a à cœur de prendre en compte les impacts négatifs. Tout projet a un impact négatif. C'est effectivement à nous de les corriger et il a à cœur de le faire. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

Mesdames, messieurs, il est presque l'heure de terminer. Je vais vous demander d'écouter ce que je vais tenter, non pas de synthétiser, mais dire ce que j'ai entendu et retenu de cette soirée. C'est un exercice, vous l'avez compris, éminemment difficile d'autant que la soirée ne s'est pas passée exactement comme je pensais. On n'a pas fait du tac-au-tac. Je pense que les débats sont des moments où les gens s'expriment, et après tout on est au début de la procédure. Je ne regrette pas à cette heure et avant que les critiques pleuvent sur moi d'avoir procédé ainsi.

Première chose, juste une statistique, c'est comme ça. On a besoin de statistiques. Je confirme, il y avait 190 personnes physiquement présentes en dehors des gens concernés par la profession et par l'animation du débat. En gros, cela faisait 300 personnes, 190 et 118. C'est à peu près la jauge qu'on s'était fixée, et c'est bien. Plus, c'est compliqué. Cela montre tout l'intérêt qu'il y a à discuter de cette affaire.

Deuxièmement, on va mettre en ligne d'où les contraintes qu'on avait fixées, la vidéo de cette rencontre sur le site, le week-end étant passé, ce sera un peu plus de 48 heures, dont cas particulier, mais ce sera utile non seulement pour vous pour revoir ce qui a été dit, mais également pour les gens qui n'y ont pas participé.

Troisième observation, plus sur le fond. Les questions qui ont été posées ce soir, toutes, je vous remercie d'avoir fait les formes que j'avais indiquées. Toutes ces questions sont légitimes. Ce sont des questions politiques au bon sens de ce terme, et il est de bon aloi et il est bien qu'elles soient venues. Donc, personne n'a été illégitime à les poser. Une remarque également, la discussion, ce n'est pas seulement vous, nous, le maître d'ouvrage, nous, vous, l'État, ou l'État et le maître d'ouvrage, c'est aussi une discussion au sein de la société. C'est une discussion parmi vous. Ce sont des sujets avec des contradictions, des tensions, d'une certaine façon parfois, même jusque parmi les individus. On entend un argument, on change. Vous savez comment se forme le jugement, les procès d'assises, les jugements de politique. Ça va et ça vient, et cela fait un débat au sein de la société. C'est un débat légitime parce qu'au sein de la société il y a des visions de l'avenir, il y a des intérêts. Il y a des histoires, il y a des expériences, il y a des passifs. C'est au fond de tout cela dont on hérite et qu'on respecte au moment où on discute du débat public. On va donc trouver aussi des modalités par lesquelles on ne soit pas seulement en face à face dans une relation bipolaire qui est toujours une relation compliquée, mais dans une relation multipolaire où au moins on essaye de voir comment de cette différence naît, si c'est possible parce qu'on n'est pas des anges non plus, un compromis, un consensus et une avancée des positions.

Les questions, j'en ai certainement oublié. Je ne parle pas des questions très pointues et très intéressantes qui ont été posées, mais quelques-unes. Je les ai notées au fur et à mesure. Je crois que quelqu'un a dit lors de la visite de Saucats, il y a plus de questions que de réponses. Oui, et c'est normal.

A-t-on besoin de cette électricité ? Des gens me disent, vous posez vraiment cette question, ce n'est pas intéressant, on est dans une république. Peu importe si la Nouvelle-Aquitaine fournit de l'électricité aux Bretons qui n'en produisent pas assez pour leur consommation. On est dans un système républicain. A-t-on besoin de cette électricité compte tenu des politiques d'économie d'énergie ? Quel est l'équilibre ? C'est une question très importante compte tenu en effet des évolutions, ce qu'on appelle de façon technocratique l'électrification des usages, les voitures électriques, les smartphones, que sais-je encore. Que sont les pentes ? Vont-elles augmenter ou diminuer ? Quand on fait des économies d'énergie, et plus cela. Quel sera le résultat ? Comment peut-on dimensionner, y compris en vertu de la solidarité républicaine et nationale ? À partir de là, cela vaut-il la peine de défricher ? Chacun ressent le paradoxe qui a été posé au début de cette discussion sur le sentiment d'absurdité qu'il y a d'un côté de dire qu'il ne faut pas le faire et d'un autre côté le faire pour des raisons qui sont positives.

Troisième question liée à la deuxième, quels sont l'effet climat et l'effet biodiversité ? Ce sont des sujets sur lesquels il y a beaucoup d'incertitudes. Malin est celui qui prétend en faisant des additions et des soustractions régler le problème. Néanmoins, il faut aller regarder cela de plus près. Qu'est-ce que les émissions ? Qu'est-ce que les fonctionnalités de la nature telles qu'elles ont été expliquées, y compris le territoire ayant les caractéristiques de ce qui a été dit ? Quel est l'effet climat et quel est l'effet biodiversité ? Quelle est la dialectique entre les effets climat et les effets biodiversité ? Comment sait-on si cela fonctionne ensemble ? Compte tenu de la question qui n'est pas tabou et qui était posée d'une façon un peu forte par les habitants de Saucats, quelle est la valeur écologique de cette forêt ? On ne coupera pas d'aller examiner d'un peu plus près. Cette forêt a-t-elle une valeur écologique ? On va regarder cela en détail.

Quatrièmement, la compensation est-elle possible ? Est-il possible de compenser mille hectares ? Mille, deux mille, avez-vous dit dans des conditions de diversification suffisante. Peut-on y arriver ? Il est bien clair que si le sujet est de compenser en densifiant des endroits qui le sont déjà de façon extrême ou en éparpillant au contraire cette compensation, on n'aura pas les mêmes effets en biodiversité et en carbone. On va regarder cela de plus près. Cette compensation est-elle possible en sachant que je note l'engagement du maître d'ouvrage qui est tout de même positif ? Il ne consiste pas à se libérer du sujet en mettant dans la caisse, ce qu'il pourrait faire. La loi prévoit aussi qu'il puisse le faire dans certaines circonstances et dans certaines limites. Là, on est clair, on va travailler sur ce sujet de la compensation en sachant que le coefficient est fixé par l'État. In fine, je le redis, c'est tout de même l'État qui a les cartes en main et qui prendra la décision.

Un sujet très important sur lequel il va falloir creuser, les risques technologiques et naturels. Compte tenu de la situation dans laquelle on vit, ce qui est purement technologique et ce qui est purement naturel ou ce qui est sanitaire et ce qui est naturel. On est dans des phénomènes multifactoriels. L'incendie, c'est tout de même clair, il y a un traumatisme, il y a la mémoire. On ne peut pas passer cette question sous silence. L'incendie qui vient de dehors ou l'incendie qui est là et qui s'exporte dans une zone forestière. Il faut regarder également, car il n'y a pas que de la forêt dans cet espace.

Une question a été très fortement posée également des impacts socioéconomiques. Il y a évidemment l'impact sur l'emploi. C'est un opérateur privé. Ce n'est pas un organisme philanthropique. On est dans un système. Il y a des logiques de rentabilité. Quel rapport entre les acteurs privés et les acteurs publics ? Quel rapport entre l'opérateur historique et de production d'électricité et puis la forte entreprise Engie et la forte entreprise Neoen ? Comment tout cela s'organise-t-il ? Quels avantages concurrentiels ? Il faut qu'on creuse ces sujets. Au passage, la question sur les modèles d'organisation dans les trente ou quarante ans à venir est une question complètement fondamentale. La question de la centralisation, c'est une interpellation qui est posée au nucléaire. Est-ce qu'on est dans des modèles de production et de distribution de l'électricité qui sont dans des lieux très centralisés avec des câbles qui sont tirés ou est-ce que l'on va vers de l'autoconsommation, de l'autoproduction, du circuit court ? Ces questions sont absolument stratégiques. On ne peut pas passer à côté. Cela dit, la comparaison entre un méga parc de ce type et une méga centrale nucléaire, pour les raisons qui ont été évoquées, ce n'est pas le même niveau de production, c'est un peu, me semble-t-il, dans le cadre de ce débat un peu hasardeux.

La question posée par le Conseil économique, social, environnemental et régional, le CESER. Comment tout cela fonctionne-t-il ? Si on est dans un système, et cela ne dépend pas d'une ville, cela dépend d'Engie et de Neoen. C'est eux. Cela dépend de tout le monde. D'une certaine façon, est-ce que c'est premier arrivé, premier servi ? Je repère un terrain, 2 000 hectares, je m'entends dans les conditions qu'il faudrait d'ailleurs analyser d'un peu près avec un propriétaire. Y aura-t-il d'autres projets dans le même coin ? Est-ce qu'ils vont se multiplier ? Est-ce 1 000 hectares ici, plus 150, 200, du public, du privé ? Quelle est cette concurrence ? Comment tout cela est-il gouverné ? Le terme de gouvernance est maintenant un peu galvaudé, mais tout de même. Le CESE a posé cette question - n'a publiée sur le site - avec une certaine légitimité.

Au-delà de telle ou telle question particulière, ces enjeux sont absolument colossaux et je vais en dire un mot. Il est en train d'arriver, et c'est un peu plus personnel, je suis borderline par rapport à ma fonction, mais il est arrivé à l'éolien quelque chose qu'il ne serait pas excellent qu'il arrivât à la filière photovoltaïque. Tout cela finit par se faire, mais dans un ordre parfois défaillant. Aujourd'hui, on a tous les politiciens de la terre qui disent, non, pas d'éolien chez moi. Là, on a l'occasion non pas d'une expérimentation hasardeuse, mais d'un prototype qu'il s'agit, me semble-t-il, d'entourer de débats, de controverses, de discussions et de précautions de façon à ce qu'en gros la filière parte sur de bonnes bases et qu'on ne soit pas dans une situation... Donc, notre responsabilité et celle des opérateurs, du

maître d'ouvrage, des gens qui organisent le débat et de la société quand elle va s'affronter et discuter est tout à fait considérable.

Quand on a dit cela, le débat ne va pas régler le problème. La société civile l'a organisé et va le faire. Les parties, chacun a son rôle, et comme on dit, les bestiaux à l'arrivée seront bien gardés. Néanmoins, on va contribuer à ce que les choses se mettent en place. On va contribuer à ce que chacune des affirmations de chacun soit vérifiée autant que possible parce qu'il y a des doutes, des hésitations, des peurs et des craintes s'agissant d'enjeux à cinquante ans qui sont absolument légitimes et sur lesquels personne ne donnera de réponse technique. Il n'y a pas de réponse technique. Il y a des questions de civilisation et des questions politiques très profondes qui ont été posées à cette assemblée. Néanmoins, si on peut répondre à quinze, vingt, trente questions précises sur les sujets que j'ai évoqués, et comme disait l'émission que seuls les anciens connaissent, on aura fait avancer la chose.

Merci, mesdames, messieurs. Merci d'avoir répondu aux questions et de les avoir posées. Je donne rendez-vous à toutes les initiatives du débat. Regardez-les, vous verrez. On va faire en sorte peut-être d'en rajouter, en proposer en fonction des discussions. Votre présence montre que lorsqu'on donne l'occasion aux gens de s'exprimer, c'est très positif, ils prennent la parole, et merci à vous. Bonne soirée.

Applaudissements